



**MRC de
Bellechasse**

**PROJET DE PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ
2023-2030**

Adopté le 20 octobre 2021

STRATZER

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	ii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	vii
Équipe de réalisation.....	viii
STRATZER	viii
MRC de Bellechasse	viii
Comité consultatif de la MRC	viii
Liste des acronymes	ix
Avant-propos	x
1. Description du territoire d'application	11
1.1 Portrait géographique et démographique.....	11
1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs	11
1.1.2 Particularités de la MRC	11
1.2 Profil socio-économique.....	16
1.2.1 Répartition des ménages.....	16
1.2.2 Scolarité et revenus	17
1.2.3 Secteurs d'activités économiques	18
2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....	20
2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles	20
2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités.....	22
2.1.2 Ententes intermunicipales.....	23
2.2 Réglementation municipale	23
3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR.....	24
3.1 Installations de GMR desservant le territoire de la MRC.....	24
3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables	24
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques	24
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique.....	25
3.1.4 Écocentres	25
3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD	26

3.1.6	Installations de gestion des boues de stations d'épuration municipales.....	27
3.1.7	Autres installations.....	27
3.2	Intervenants en gestion des matières résiduelles.....	28
4.	Gestion actuelle des matières résiduelles.....	30
4.1	Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes	30
4.2	Modes de collecte et des services offerts.....	30
4.2.1	Gestion des matières recyclables	30
4.2.2	Gestion des déchets	31
4.2.3	Gestion des matières organiques	31
4.2.4	Gestion des boues.....	31
4.2.5	Gestion des encombrants.....	32
4.2.6	Autres programmes de gestion	32
4.3	Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles en 2019.....	33
5.	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	35
5.1	Bilan global de l'inventaire.....	35
5.1.1	Portrait de 2019.....	35
5.1.2	Comparaison avec le précédent PGMR	37
5.2	Secteur résidentiel.....	41
5.2.1	Résultats de l'inventaire	41
5.3	Secteur ICI.....	45
5.4	Secteur CRD	48
5.5	Éléments méthodologiques et précisions	50
6.	Diagnostic territorial	52
6.1	Bilan du précédent PGMR.....	52
6.2	Orientations et objectifs nationaux.....	55
6.3	Problématiques et enjeux régionaux	56
6.3.1	Constats de la démarche régionale	56
6.3.2	Constats sur le territoire de la MRC.....	57
6.3.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination.....	58
6.3.4	Droit de regard.....	59
6.4	Orientations et objectifs de la MRC	59

6.4.1	Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019	59
6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC	60
7.	Plan d'action 2022-2029	61
7.1	Plan d'action régional	61
7.2	Présentation des actions de la MRC.....	61
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre.....	71
7.4	Cadre financier	72
7.4.1	Estimation des coûts.....	72
7.4.2	Estimation des revenus	72
7.5	Surveillance et suivi du PGMR.....	73
ANNEXE 1— SOURCES D'INFORMATION		74
ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC.....		77
ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS		80
ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)		87
ANNEXE 5— PLAN D'ACTION RÉGIONAL		96
ANNEXE 6— PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BELLECHASSE.....		100
ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION		106

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023	x
Tableau 2: Population et densité des municipalités.....	14
Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Bellechasse en 2019.....	15
Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Bellechasse en 2019	16
Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019	18
Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire.....	19
Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR.....	22
Tableau 8 : Ententes intermunicipales en GMR	23
Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR	23
Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC	24
Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC	24
Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique de MRC.....	25
Tableau 13 : Écocentres sur le territoire	25
Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC	27
Tableau 15 : Coordonnées des organismes de gestion de la RÉP	27
Tableau 16 : Organismes impliqués dans la GMR.....	28
Tableau 17 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI	33
Tableau 18 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019)	34
Tableau 19 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues)	35
Tableau 20: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (2019)	36
Tableau 21 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019	38
Tableau 22 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an).....	40
Tableau 23 : Taux de mise en valeur global de la MRC de Bellechasse par matière en 2013 et en 2019.....	41
Tableau 24 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019.....	42
Tableau 25 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés.....	43
Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI	46
Tableau 27 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD	49
Tableau 28 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019.....	51
Tableau 29: Faits saillants du Plan d'action 2016-2020	52

Tableau 30 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles.....	57
Tableau 31 : Opportunités et menaces du système de gestion des matières résiduelles.....	58
Tableau 32 : Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019.....	59
Tableau 33 : Orientations et objectifs du Plan d'action	60
Tableau 34: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale.....	62
Tableau 35 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires.....	63
Tableau 36 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR	71
Tableau 37 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles.....	72
Tableau 38 : Occupation du territoire de la MRC.....	77
Tableau 39 : Taille des ménages des municipalités de la MRC	77
Tableau 40 : Évolution démographique 2016-2041.....	77
Tableau 41: Revenu annuel des ménages.....	79
Tableau 42 : Indicateurs économiques	79
Tableau 43: Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Bellechasse	80
Tableau 44: Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Bellechasse	81
Tableau 45: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Bellechasse	83
Tableau 46: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Bellechasse	84
Tableau 47: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants dans la MRC de Bellechasse.....	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La MRC de Bellechasse dans la région Chaudière-Appalaches.....	12
Figure 2: Municipalités de la MRC de Bellechasse et leurs superficies.....	13
Figure 3: Territoire couvert par les services en GMR de la MRC de Bellechasse.....	21
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans boues)	36
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées.....	37
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant).....	39
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019.....	40
Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées	43
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération	44
Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération.....	44
Figure 11 : Répartition des boues municipales	45
Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI	47
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées	47
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées.....	48
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD	49
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD	50
Figure 17 : Tranches d'âge de la population.....	78
Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus	78
Figure 19 : Revenus annuels des ménages comparés au Québec	79

ÉQUIPE DE RÉALISATION

STRATZER

Sandra Messih, directrice des opérations

Marc Jetten, chargé de projet

Joao Amarante, chargé de projet

Alpha Oumou N. Diallo, coordonnatrice

Saad Houmine, professionnel

Félicia St-Pierre, professionnelle

MRC de Bellechasse

David Loranger King, directeur, Service de gestion des matières résiduelles

Gaëlle Crête, chargée de projet, Service de gestion des matières résiduelles

Comité consultatif de la MRC

Clément Filion, préfet de la MRC maire de Saint-Nazaire-de-Dorchester

Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien-de-Buckland

Martin J. Côté, maire de Saint-Lazare-de-Bellechasse

Robert Gagnon, conseiller municipal d'Armagh

François Lajoie, Organisme de bassin versant de la Côte-du-Sud

Malcolm Savard, Synergie Bellechasse-Etchemins

Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin

Sarah Jane Armstrong, agente de mise en œuvre des PDZA et PGMR, MRC des Etchemins

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CFER	Centre de formation en entreprise de récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
OBNL	Organisme à but non lucratif
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RÉP	Responsabilité élargie des producteurs
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées

AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC de Bellechasse souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des redevances à l'élimination de même que celle des coûts de tri des matières recyclables. De plus, la mise en œuvre de la collecte et du traitement des matières organiques mobilisera beaucoup de ressources au cours des prochaines années.

Par ailleurs, le MELCC a récemment mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières visées par la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le Tableau 1.

Tableau 1 : Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
Matières recyclables	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75%
Matières organiques	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60%
Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70%
Quantité de matières résiduelles par habitant	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR applique les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Le Guide énonce aussi les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional, par exemple, en identifiant, dans les MRC limitrophes, les installations de gestion des matières résiduelles desservant la population de la MRC concernée. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leurs PGMR.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques géographiques, démographiques et économiques de la MRC de Bellechasse. Cela comprend entre autres les données concernant la population, les unités d'occupation et les principaux secteurs économiques.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs de la MRC de Bellechasse.

1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km² entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée en constituent le principal élément structurant de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus partie de la région : il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols fertiles favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20% du territoire. La région Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

Six MRC de la région Chaudière-Appalaches, dont celle de Bellechasse, ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en oeuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore des synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC de Bellechasse tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit avant tout présenter, aux décideurs et à la population de la MRC, un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associées. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures pour les traiter.

1.1.2 Particularités de la MRC

La MRC de Bellechasse est entourée du fleuve Saint-Laurent au nord puis, dans le sens horaire, des MRC de Montmagny, des Etchemins, Robert-Cliche, de Nouvelle-Beauce et de la ville de Lévis. Des paysages de plaines et de coteaux couvrent la portion nord de la MRC, en faisant une zone propice à l'agriculture. Ainsi, les municipalités au nord de la MRC se démarquent par leurs populations plus importantes. En revanche, la portion sud montre surtout des zones forestières correspondant au piedmont, c'est-à-dire le plateau appalachien, et aux montagnes. Les périmètres urbains couvrent moins de 2% de la superficie du territoire.



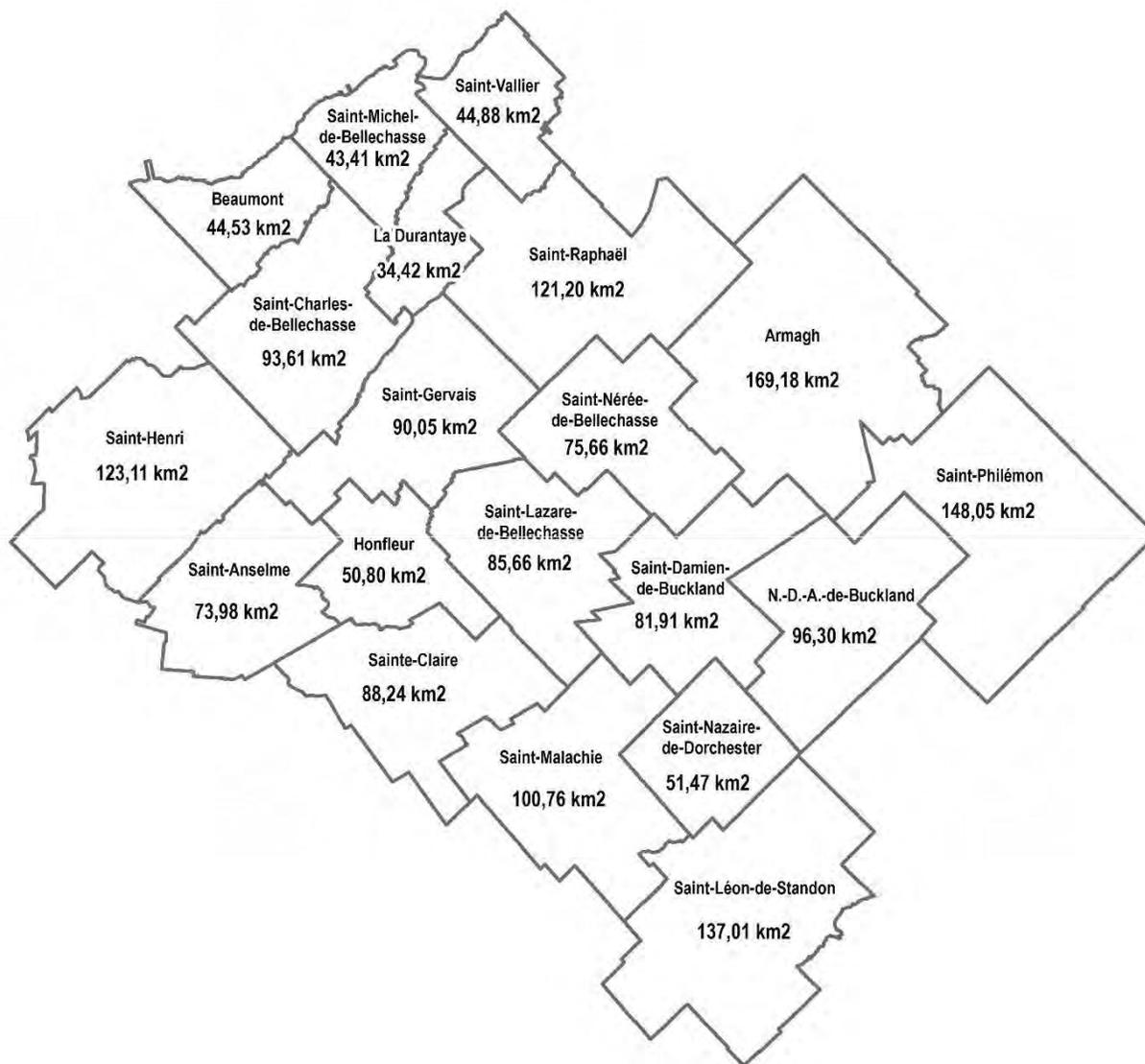
Source : MRC de Bellechasse

Figure 1 : La MRC de Bellechasse dans la région Chaudière-Appalaches

L'exploitation des ressources naturelles se trouve au cœur de l'activité économique et de la vie sociales sur le territoire. En effet, comme l'indique le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC, l'agriculture et l'aménagement forestier constituent une bonne partie de la valeur foncière de la plupart des municipalités. Toutefois, les activités des commerces, des services et des industries représentent également une valeur foncière importante dans les municipalités plus peuplées, comme Saint-Anselme et Sainte-Claire.

Les activités de villégiature, comme le tourisme, la chasse, la pêche, la randonnée et le ski, ne sont pas en reste. Il y a, bien sûr, le tourisme estival dans les municipalités de la plaine du Saint-Laurent, mais également

les activités récréatives dans le parc régional du Massif du Sud : il s'agit d'une zone montagneuse affectée à la conservation en raison de ses écosystèmes typiques en altitude. Toutefois, comme ce sont des terres publiques chevauchant les MRC de Bellechasse et des Etchemins, le gouvernement du Québec y autorise, dans certains secteurs, les activités récréotouristiques, l'aménagement forestier ou l'acériculture.



Source : MRC de Bellechasse

Figure 2: Municipalités de la MRC de Bellechasse et leurs superficies

Comme le montre la Figure 2, les municipalités au sud de la MRC ont une plus grande superficie en raison de l'importance du couvert forestier.

Organisation administrative du territoire

La MRC de Bellechasse compte 20 municipalités couvrant 1759 km². Parmi celles-ci, sept comptent une population supérieure à 2000 habitant, Saint-Henri culminant avec 5808 résidents. En contrepartie, six municipalités dénombrent moins de 1000 habitants. Le caractère rural de la MRC ne fait aucun doute : sur l'ensemble du territoire, les périmètres d'urbanisation couvrent moins de 2% de la superficie.

Par ailleurs, le Tableau 2 montre des densités de population très variables entre municipalités, soit de 7 à 68 habitants par kilomètres carrés.

Tableau 2: Population et densité des municipalités

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION ¹		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km ²)
		2019	Proportion	(KM ²)	Proportion	
Armagh	Municipalité	1 502	4,0%	170	9,6%	8,8
Beaumont	Municipalité	2 984	7,9%	44	2,5%	67,8
Honfleur	Municipalité	882	2,3%	50	2,8%	17,6
La Durantaye	Paroisse	781	2,1%	34	1,9%	23,0
Notre-Dame-Auxiliatrice	Paroisse	757	2,0%	96	5,4%	7,9
Saint-Anselme	Municipalité	4 000	10,6%	75	4,2%	53,3
Saint-Charles	Municipalité	2 492	6,6%	95	5,4%	26,2
Saint-Damien	Paroisse	1 877	5,0%	82	4,6%	22,9
Saint-Gervais	Municipalité	2 197	5,8%	90	5,1%	24,4
Saint-Henri	Municipalité	5 705	15,2%	124	7,0%	46,0
Saint-Lazare	Municipalité	1 319	3,5%	86	4,8%	15,3
Saint-Léon-de-Standon	Paroisse	1 110	3,0%	137	7,7%	8,1
Saint-Malachie	Paroisse	1 527	4,1%	102	5,7%	15,0
Saint-Michel	Municipalité	1 804	4,8%	44	2,5%	41,0
Saint-Nazaire	Paroisse	355	0,9%	51	2,9%	7,0
Saint-Nérée	Municipalité	737	2,0%	76	4,3%	9,7
Saint-Philémon	Paroisse	709	1,9%	147	8,3%	4,8
Saint-Raphaël	Municipalité	2 345	6,2%	123	6,9%	19,1
Saint-Vallier	Municipalité	1 085	2,9%	60	3,4%	18,1
Sainte-Claire	Municipalité	3 484	9,3%	89	5,0%	39,1
MRC de Bellechasse		37 652	100 %	1 775	100 %	21,4

¹ Décret de population du MAMH, 2019.

Répartition de la population

Selon le décret de population du MAMH, La MRC de Bellechasse compte 37 652 habitants en 2019, soit 3% de plus qu'en 2015. Les projections démographiques de l'ISQ montrent une croissance démographique qui se maintiendra, soit de 7% pour la période 2021-2041 (voir les tableaux à l'ANNEXE 2 pour plus de précisions). Cette croissance n'est toutefois pas égale pour toutes les municipalités de Bellechasse : les municipalités au nord de la MRC semblent bénéficier de l'étalement urbain de la région de la Capitale-Nationale, tandis que les municipalités du piedmont sont en déclin démographique.

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que les unités d'occupation saisonnières soient comptabilisées à 50% d'une unité d'occupation permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines². Le Tableau 3 montre ce calcul :

Tableau 3: Répartition de la population de la MRC de Bellechasse en 2019

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km ²)
	Permanente	Saisonnrière	Saisonnrière équivalente	Équivalente	
Armagh	1 502	143	72	1 574	9,3
Beaumont	2 984	392	196	3 180	72,3
Honfleur	882	31	15	897	17,9
La Durantaye	782	44	22	804	23,6
Notre-Dame- Auxiliatrice	757	328	164	921	9,6
Saint-Anselme	4 000	20	10	4 010	53,5
Saint-Charles	2 492	163	81	2 573	27,1
Saint-Damien	1 877	277	139	2 016	24,6
Saint-Gervais	2 197	51	25	2 222	24,7
Saint-Henri	5 705	119	59	5 764	46,5
Saint-Lazare	1 319	24	12	1 331	15,5
Saint-Léon-de- Standon	1 110	147	74	1 184	8,6

² Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km ²)
	Permanente	Saisonnaire	Saisonnaire équivalente	Équivalente	
Saint-Malachie	1 527	176	88	1 615	15,8
Saint-Michel	1 804	295	147	1 951	44,3
Saint-Nazaire	355	77	39	394	7,7
Saint-Nérée	737	196	98	835	11,0
Saint-Philémon	709	275	138	847	5,8
Saint-Raphaël	2 345	306	153	2 498	20,3
Saint-Vallier	1 085	81	41	1 126	18,8
Sainte-Claire	3 484	163	81	3 565	40,1
MRC de Bellechasse	37 652	3307	1653	39 305	22,1

1.2 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

Ce profil comprend un portrait des principaux types d'unités d'occupation dans la MRC. Certaines caractéristiques socioéconomiques de la population sont également présentées. De plus, on y trouve une description des principaux secteurs propulsant le développement économique de ce territoire.

1.2.1 Répartition des ménages

Comme l'illustre le Tableau 4, le type occupation est largement dominé par les maisons unifamiliales, qui représentent 79 % des logements, soit 2% de plus qu'en 2013. La proportion des multilogements n'a pas changé (6%) Pareillement, la proportion des résidences saisonnières a baissé légèrement, soit 10% de l'ensemble des logements. Enfin, d'autres types d'unités (condos, habitations en commun, etc.) font 5% de l'ensemble.

Tableau 4: Répartition des ménages de la MRC de Bellechasse en 2019

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliales	Multi-logements	Résidences saisonnières	Autres	
Armagh	576	40	65	34	715
Beaumont	969	42	178	50	1 239
Honfleur	243	12	14	8	277
La Durantaye	260	23	20	29	332
Notre-Dame-Auxiliatrice	353	9	149	39	550

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliales	Multi-logements	Résidences saisonnières	Autres	
Saint-Anselme	1 185	142	9	50	1 386
Saint-Charles	772	73	74	29	948
Saint-Damien	598	63	126	39	826
Saint-Gervais	610	54	23	17	704
Saint-Henri	1 650	175	54	104	1 983
Saint-Lazare	407	22	11	29	469
Saint-Léon-de- Standon	465	25	67	55	612
Saint-Malachie	600	25	80	56	761
Saint-Michel	657	47	134	22	860
Saint-Nazaire	128	2	35	10	175
Saint-Nérée	323	10	89	25	447
Saint-Philémon	344	20	125	45	534
Saint-Raphaël	899	53	139	61	1 152
Saint-Vallier	335	24	37	10	406
Sainte-Claire	1 128	100	74	71	1 373
MRC de Bellechasse	12 502	961	1 503	783	15 749

1.2.2 Scolarité et revenus

Le groupe des 15 ans et plus détenant au moins un diplôme d'études secondaires, ou l'équivalent, composent 76% de la population en 2016, soit une croissance de 2,5% depuis 2011 (voir l'ANNEXE 3 pour plus de détails). Il s'agit toutefois d'une proportion plus faible que la moyenne québécoise, qui s'établit à 81% pour ce groupe. L'écart est plus important pour les 15 ans et plus détenant un diplôme universitaire, qui composent 13% de la population de la MRC de Bellechasse, mais 26% de la population québécoise.

Il est possible que la vitalité de l'industrie manufacturière, et la disponibilité d'emplois non spécialisés, ait une incidence négative sur la scolarisation dans la MRC de Bellechasse. Au contraire, cette incidence semble favorable sur les niveaux de revenus. En effet, 22% des ménages de la MRC gagnaient plus de 100 000 \$ en 2016, contre 15% en 2011. Au Québec, c'est 18% des ménages dont le revenu dépassait 100 000 \$ en 2016. D'après Statistiques Canada, le revenu moyen dans la MRC s'établissait à 40 361 \$ en 2016, une progression de 16,7% en dix ans; il s'agit de l'augmentation la plus significative de toutes les MRC de Chaudière-Appalaches. Il faut toutefois noter que l'importance des emplois manufacturiers peut créer une vulnérabilité de la main-d'œuvre face à des changements conjoncturels ou structurels (ex.: crise du bois d'oeuvre, automatisation des procédés, etc.).

1.2.3 Secteurs d'activités économiques

Dans une MRC rurale, les activités agricoles jouent un rôle important dans le développement économique et la vie sociale. Ce secteur se décline en plusieurs variantes, notamment l'acériculture et l'industrie agroalimentaire. Les autres secteurs économiques sont également présentés par la suite.

Secteur agricole

D'après les données du MAPAQ, la MRC de Bellechasse compte 866 exploitations agricole qui ont généré, en 2019, 403 millions (\$) de revenus. Parmi ces entreprises, 10% emploient de la main-d'œuvre externe, les autres étant de entreprises familiales. La certification biologique a été octroyée à 5% de ces exploitations.

Environ 40% de ces exploitations combinent des productions animales et végétales. Les productions végétales les plus fréquentes sont l'acériculture (367 exploitations), la culture de céréales, d'oléagineux ou de légumineuses (297 exploitations) et l'aménagement forestier (171 exploitations). Du côté des productions animales, on compte 277 fermes laitières, 127 élevages de porcs et 111 de bovins de boucherie.

En gestion des matières résiduelles, le secteur agricole doit relever le défi de la récupération des plastiques propres à ce domaine (couvertures de serre, emballages de ballots de foin, sacs d'engrais, etc.). C'est pourquoi la MRC de Bellechasse a lancé un projet pilote de récupération des plastiques de balles rondes.

Tableau 5 : Types d'exploitations agricoles en 2019

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	344
Productions végétales seulement	331
Productions animales seulement	191
Total des exploitations agricoles	866

* Les productions végétales incluent l'acériculture et l'exploitation forestière

Secteur acéricole

En raison de l'étendue des érablières sur le territoire, 42% des exploitants agricoles pratiquent également l'acériculture. Ces activités ont généré 14 M \$ de revenus en 2019. Les entreprises acéricoles produisent des tubulures d'érablières (matières plastiques et métaux). En 2019, un projet pilote de la MRC a permis de récupérer 25 tonnes de tubulures, soit 13% du gisement estimé. Ce taux progresse à chaque année.

Autres secteurs d'activités

D'après Statistiques Canada, le secteur de la fabrication, ou manufacturier, constitue le plus important employeur de la MRC de Bellechasse, puisque 4550 personnes y travaillent. Le secteur des soins de santé et d'assistance sociale arrive ensuite, avec 2325 emplois. Le commerce de détail crée du travail pour 1895 personnes tandis que l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent 1875 employés.

Le Tableau 6 montre les sept plus grands employeurs du territoire d'après Emploi Québec. Sans surprise, les entreprises liées au secteur agroalimentaire en constituent la majorité.

Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Exceldor Coopérative	Saint-Anselme	Transformation de la volaille	500 à 999
IPL Inc.	Saint-Damien-de-Buckland	Fabrication de produits plastiques	500 à 999
Olymel S.E.C.	Saint-Henri	Transformation de la viande	500 à 999
Allen Entrepreneur Général	Saint-Henri	Génie civil, du bâtiment, du forage et de la mécanique de procédés	200 à 499
Équipements Frontmatec Inc.	Saint-Anselme	Fabrication de machines pour l'industrie agroalimentaire	200 à 499
Kerry (Canada) Inc.	Sainte-Claire	Production de produits laitiers	200 à 499
T.M.S Système Inc.	Saint-Henri	Fabrication de structures de bâtiments préfabriqués	200 à 499

2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités que les différents organismes municipaux doivent exercer, des ententes applicables et de la réglementation.

2.1 COMPÉTENCE EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les compétences ont trait au niveau de gouvernement municipal à qui incombe l'autorité de prendre des décisions en gestion des matières résiduelles. En vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles relève des municipalités locales, qui peuvent en confier l'exploitation à une personne, un organisme ou une entreprise³.

Comme en fait foi ce PGMR, les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties⁴.

Dans ce cadre, la MRC de Bellechasse a déclaré sa compétence pour les volets suivants de la GMR, pour l'ensemble des municipalités du territoire, en 2002:

- Collecte et transport des déchets
- Enfouissement des déchets, secteur résidentiel
- Collecte et transport des matières recyclables
- Tri et conditionnement des matières recyclables
- Gestion des matières organiques (résidus alimentaires et verts)
- Gestion, vidange et traitement des boues de fosses septiques
- Gestion des écocentres
- Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) en GMR

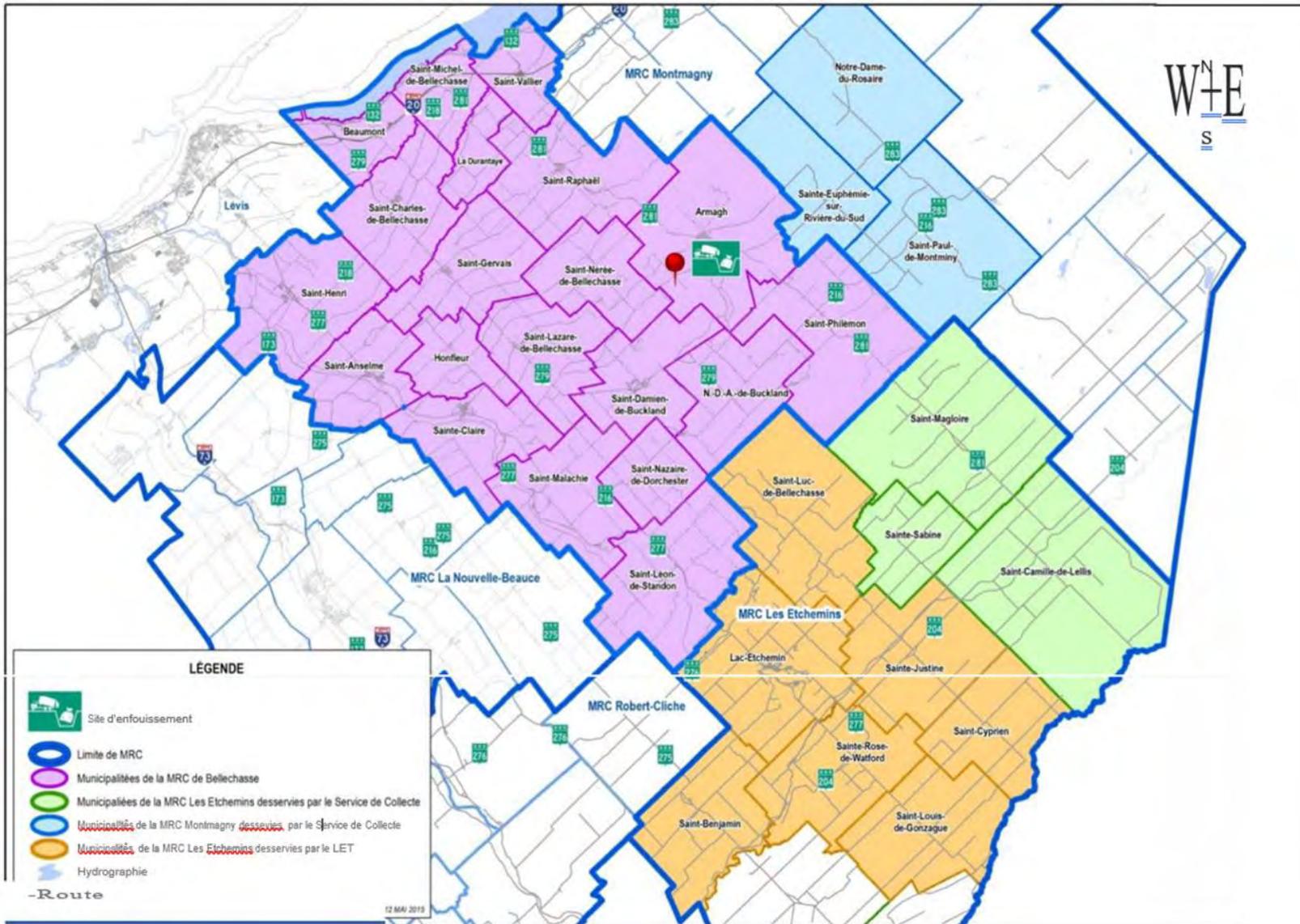
De leur côté, les municipalités maintiennent leur responsabilité concernant le traitement des eaux usées municipales, du moins pour celles opérant une station d'épuration.

Outre les 20 municipalités du territoire, les compétences en GMR de la MRC de Bellechasse s'étendent également à trois municipalités de la MRC des Etchemins et trois autres de la MRC de Montmagny. De plus, sept municipalités de la MRC des Etchemins ont recours aux services d'enfouissement seulement de la MRC Bellechasse, c'est-à-dire au lieu d'enfouissement situé à Armagh.

La Figure 3 illustre l'étendue des services en GMR de la MRC :

³ *Loi sur les compétences municipales*, art. 34.

⁴ MAMH, 2010. Guide « La prise de décision en urbanisme » : la gestion des matières résiduelles.



Source : MRC de Bellechasse

Figure 3: Territoire couvert par les services en GMR de la MRC de Bellechasse

2.1.1 Responsabilités de la MRC et des municipalités

Le Tableau 7 ci-dessous montre comment la MRC et ses municipalités se partagent les responsabilités en gestion des matières résiduelles.

Tableau 7 : Partage des responsabilités en GMR

SERVICES	MRC	Armagh	Beaumont	Honfleur	La Durantaye	Notre-Dame	Saint-Anselme	Saint-Charles	Saint-Damien	Saint-Gervais	Saint-Henri	Saint-Lazare	Saint-Léon	Saint-Malachie	Saint-Michel	Saint-Nazaire	Saint-Nérée	Saint-Philémon	Saint-Raphaël	Saint-Vallier	Sainte-Claire	
Mesures d'ISÉ	X																					
Collecte des déchets																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Élimination	X																					
Collecte sélective des matières recyclables																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Tri et conditionnement	X																					
Collecte des matières organiques (résidus alimentaires)																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Traitement	X																					
Collecte des résidus verts																						
Planification	X																					
Collecte et transport	X																					
Traitement	X																					
Boues de fosses septiques																						
Planification	X																					
Vidanges et transport	X																					
Traitement	X																					
Boues de stations d'épuration																						
Planification			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	
Vidanges			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	
Traitement			X					X	X		X	X	X	X		X	X			X	X	

2.1.2 Ententes intermunicipales

La MRC et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Ces ententes ont trait notamment trait aux services de GMR offerts par la MRC à ses municipalités locales ainsi qu'à des municipalités d'autres MRC.

Tableau 8 : Ententes intermunicipales en GMR

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET	ENTRÉE EN VIGUEUR / ÉCHÉANCE
MRC de Bellechasse	Municipalités locales de Bellechasse, 3 municipalités de la MRC des Etchemins et 3 de la MRC de Montmagny	Entente de délégation concernant la collecte, le transport et l'enfouissement des déchets	1994 (en continu)
MRC de Bellechasse	7 municipalités de la MRC des Etchemins	Enfouissement des déchets au LET de la MRC à Armagh	2003 (en continu)

2.2 RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences. C'est ainsi que la MRC de Bellechasse a adopté des règlements pour encadrer l'installation et l'entretien de fosses septiques sur son territoire.

Tableau 9 : Règlements municipaux liés à la GMR

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMEN-DEMENTS
MRC	69-95	Règlement relatif à la cueillette et à l'enfouissement des déchets	1995	144-04 157-06
MRC	74-96	Règlement relatif à la récupération des matières recyclables	1996	114-01
MRC	127-02	Règlement relatif à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées	2002	
MRC	262-17	Règlement relatif à l'émission de permis et certificats pour le service de gestion des eaux usées	2017	

Pour les volets de la GMR non couvert par un règlement de la MRC ou des municipalités, les opérations se déroulent conformément à la réglementation provinciale, aux ententes intermunicipales ou aux directives applicables. Il s'agit, par exemple, du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), du Règlement sur les matières dangereuses et du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles.

Si les règlements fixent le cadre de la gestion des matières résiduelles, il convient à présent de se tourner vers les acteurs et les installations au cœur des activités d'élimination et de valorisation des matières.

3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

Cette section présente l'ensemble des organismes et des installations composant la desserte en gestion des matières résiduelles pour la population de la MRC de Bellechasse.

3.1 INSTALLATIONS DE GMR DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC

La MRC de Bellechasse dispose d'un grand nombre d'installations de gestion des matières résiduelles sur son territoire, comme les écocentres, une plateforme de compostage et un lieu d'enfouissement. Pour le tri des matières recyclables et celui des résidus de CRD, il faut toutefois se tourner vers des installations à l'extérieur du territoire.

3.1.1 Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables

Comme il n'y a pas de centre de tri sur le territoire, les matières recyclables sont acheminées aux installations de la Société VIA à Lévis. Il y a aussi un centre de tri à Thetford Mines, soit à environ 85 km de la MRC de Bellechasse.

Tableau 10 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Lévis (hors-MRC)	Société VIA	50 100	51 000	3924	Papier, carton, plastique, verre, métal
Thetford Mines (hors-MRC)	Récupération Frontenac	30 000	35 000	0	Papier, carton, plastique, verre, métal

3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Un important centre de compostage privé se trouve sur le territoire de la MRC. Le Tableau 11 en présente les caractéristiques.

Tableau 11 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/E XPLOITANT	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Saint-Henri	Compostage ouvert / Englobe	300 000	0	Résidus verts et alimentaires, boues

3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

La MRC a son propre lieu d'enfouissement qui accueille les déchets de ses municipalités et de plusieurs municipalités des MRC voisines.

Tableau 12 : Lieux d'enfouissement technique de MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ MAXIMALE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Armagh	MRC de Bellechasse	25 000 tonnes	1 113 000 m ³	26 ans	2047

3.1.4 Écocentres

Chaque municipalité de la MRC a son écocentre auquel les citoyens peuvent accéder sans frais, au moins deux jours par semaine. L'écocentre doit disposer d'au moins trois aires de réception, soit pour les déchets, les RDD (incluant les produits de la REP) et les résidus de CRD. Les plus grands écocentres offrent toutefois davantage de services, comme la récupération des encombrants et des branches.

La MRC gère un écocentre pour la clientèle des ICI et des matériaux résidentiels plus volumineux, juste à côté du LET d'Armagh. Les livraisons à cet écocentre impliquent des frais.

Tableau 13 : Écocentres sur le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
Armagh	MRC		Permanent
Armagh	Municipalité d'Armagh	Avril à octobre Samedi et mardi	Permanent
Beaumont	Municipalité de Beaumont	Avril à novembre Samedi et mercredi	Permanent
Honfleur	Municipalité de Honfleur	Mai à novembre Samedi et mercredi	Permanent
La Durantaye	Municipalité de La Durantaye	Mai à octobre Mercredi et un samedi sur deux	Permanent
Notre-Dame- Auxiliatrice	Municipalité de Notre-Dame- Auxiliatrice	Avril à novembre Samedi et mercredi	Permanent
Saint-Anselme	Municipalité de Saint- Anselme	Avril à novembre Samedi et mercredi	Permanent
Saint-Charles	Municipalité de Saint- Charles-de-Bellechasse	Avril à novembre Samedi et mercredi	Permanent
Saint-Damien	Municipalité de Saint- Damien-de-Buckland	Mai à octobre Samedi	Permanent
Saint-Gervais	Municipalité de Saint- Gervais	Mai à novembre Samedi	Permanent
Saint-Henri	Municipalité de Saint-Henri	Mardi, jeudi et samedi	Permanent

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/EXPLOITANT	PÉRIODE D'OUVERTURE	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC .)
Saint-Lazare	Municipalité de Saint-Lazara-de-Bellechasse	Mercredi et samedi Saison estivale	Permanent
Saint-Léon-de-Standon	Municipalité de Saint-Léon-de-Standon	Vendredi et samedi Mai à octobre	Permanent
Saint-Malachie	Municipalité de Saint-Malachie	Samedi Mai à novembre	Permanent
Saint-Michel	Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	Mercredi et samedi Mai à novembre	Permanent
Saint-Nazaire	Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester	Deux samedis par mois Mai à octobre	Permanent
Saint-Nérée	Municipalité de Saint-Nérée	Samedi Mai à octobre	Permanent
Saint-Philémon	Municipalité de Saint-Philémon	Mercredi et samedi Avril à octobre	Permanent
Saint-Raphaël	Municipalité de Saint-Raphaël	Samedi Juin à octobre	Permanent
Saint-Vallier	Municipalité de Saint-Vallier	Mercredi et samedi Mai à novembre 3 ^e samedi du mois de décembre à avril	Permanent
Sainte-Claire	Municipalité de Sainte-Claire	Mercredi et samedi Avril à novembre	Permanent

3.1.5 Centres de tri de résidus de CRD

En complémentarité avec l'écocentre adjacent au LET d'Armagh, la MRC opère un centre de tri CRD. Du reste, les résidents et les ICI de la MRC doivent se tourner vers des centres de tri de résidus CRD à l'extérieur du territoire, comme celui de Récupération Dalji (Saint-Isidore), ou ceux des Services Sanitaires Denis Fortier (Thetford Mines et Saint-Georges-de-Beauce). Il y a également plusieurs centres de tri CRD à Québec.

Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Armagh	MRC de Bellechasse			
Saint-Isidore (hors-MRC)	Location Dalji	45 000	100 000	4 500
Thetford Mines (hors-MRC)	Services sanitaires Denis Fortier	16 785		
Saint-Georges-de- Beauce (hors-MRC)	Services sanitaires Denis Fortier	15 250		
Québec (hors-MRC)	Matrec			
Québec (hors-MRC)	Villéco			

3.1.6 Installations de gestion des boues de stations d'épuration municipales

Onze municipalités de la MRC de Bellechasse possèdent une station d'épuration à étangs aérés. La vidange des étangs est effectuée tous les cinq à quinze ans. En 2019, quatre municipalités ont procédé à des vidanges d'étangs aérés. Les boues sont valorisées en épandage agricole, sauf une municipalité qui les a éliminées en raison de leur faible quantité.

3.1.7 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (RÉP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérées. Les écocentres et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. L'ANNEXE 3 présente la liste des points de dépôt, tandis que le Tableau 15 décrit les organismes de gestion des produits de la RÉP.

Tableau 15 : Coordonnées des organismes de gestion de la RÉP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Appel à recycler	Piles et batteries	appelarecycler.ca
éco-peinture	Peintures, teintures, contenants, aérosols	ecopeinture.ca
Recycfluo	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	www.recycfluo.ca/fr
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	soghu.com/fr

3.2 INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre la MRC, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement d'organismes à but non lucratif (OBNL) dévoués à la récupération d'une ou de plusieurs matières. Des entreprises ont également joué un rôle important à cet égard.

Tableau 16 : Organismes impliqués dans la GMR

ORGANISMES	DESCRIPTION
La Ressourcerie	C'est une OBNL œuvrant au réemploi et à la récupération des meubles, électroménagers, vêtements et objets divers. Outre ses deux points de vente d'articles usagés à prix abordable dans la MRC, cet organisme effectue également la collecte des matières (meubles, etc.) sur demande. De plus, la Ressourcerie collabore à la sensibilisation pour favoriser la récupération des RDD. Enfin, cet OBNL est engagé la réinsertion sociale de ses employés.
Société VIA	Cette entreprise d'économie sociale gère plusieurs centres de tri, dont ceux de Québec, de Lévis et de Rivière-du-Loup. Outre le traitement de plus de 100 000 tonnes de matières recyclables par année, l'entreprise a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes ayant une limitation fonctionnelle.
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)	Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d'expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCC. En gestion des

ORGANISMES	DESCRIPTION
	matières résiduelles, le CRECA s'implique entre autres dans l'élaboration de mesure de sensibilisation.
CFER de Bellechasse	Le Centre de formation en entreprise et récupération, en collaboration avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, engage des élèves ayant quitté le parcours régulier à travailler au réemploi et au recyclage de produits électroniques. Du même coup, ces élèves développent des habiletés qui faciliteront leur accession au marché de l'emploi.
AgriRÉCUP	L'industrie des produits agricoles a créé cet OBNL, à l'échelle du Canada, afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). agriRécup travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.
Groupe Aptas	Cet OBNL, basé à Sainte-Marie-de-Beauce, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe est spécialisé dans la collecte du carton auprès des principales entreprises.
Environek	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières.
Frigos Pleins	Cet organisme effectue la récupération de nourriture afin de venir en aide aux personnes démunies. En 2019, il a permis de détourner 45 tonnes d'aliments de l'élimination. « Frigos Pleins » fait également de la réinsertion socioprofessionnelle et de la sensibilisation aux saines pratiques alimentaires.
Moisson Beauce	Cet OBNL intervient auprès de diverses entreprises, comme les marchés d'alimentation, afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments. En 2019, Moisson Beauce a ainsi récupéré 35 tonnes d'aliments dans la MRC de Bellechasse.
Marchés d'alimentation	Des supermarchés collaborent avec Moisson Beauce pour rendre disponibles des aliments comestibles approchant la date de péremption.
Location Dalji	Cette entreprise située tout près de la MRC de Bellechasse joue un rôle important dans la récupération et le recyclage des résidus de CRD des secteurs résidentiel et des ICI. L'entreprise fait également de la location de conteneurs.

4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles a pour but, d'abord, de maintenir des milieux de vie sains pour la population. De plus, il s'agit d'un ensemble d'activités visant à soutenir les citoyens dans les bonnes pratiques, comme le tri à la source.

4.1 MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION EN PLACE ET AUTRES PROGRAMMES

Comme la MRC dispose des compétences en gestion des matières résiduelles, il lui revient de mener les activités de sensibilisation de la population et des ICI. La sensibilisation aux pratiques d'application de la hiérarchie des 3RV se déroule en continu, entre autres par les réseaux sociaux, le site Internet et les médias imprimés. De plus, la MRC de Bellechasse poursuit les activités de sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage; des ateliers gratuits sur le compostage domestique sont également offerts durant l'été. Ces ateliers ont lieu dans les écoles aussi. Pour sensibiliser la clientèle scolaire, la MRC organise, en plus, des visites du lieu d'enfouissement.

La MRC a également tenu une « Loterie Zéro Déchet » en 2017 : cet événement vise un public moins habitué aux bonnes pratiques de GMR et permet de récompenser des citoyens qui ont amélioré leur performance en adoptant l'une de ces pratiques. La MRC vise à bonifier cette expérience à l'avenir.

Du côté des ICI, la MRC fait connaître les bons coups d'entreprises et d'institutions dans la réduction des quantités éliminées, notamment par le biais de sa page Facebook et du calendrier de collectes. La MRC vise également à diffuser l'information concernant les services GMR auprès des ICI, notamment la récupération des encombrants et des textiles pour la Ressourcerie Bellechasse.

4.2 MODES DE COLLECTE ET DES SERVICES OFFERTS

Les modes de collectes et d'apport volontaire tendent à s'élargir à de nouvelles matières. Si la collecte des matières recyclables et des déchets est établie partout, le réseau des écocentres permet de récupérer un grand nombre de matières par apport volontaire.

De façon générale, les ICI participent aux collectes municipales, soit en bacs ou en conteneurs. Quelques ICI, des industries, ont toutefois leur propre système de gestion des matières résiduelles.

4.2.1 Gestion des matières recyclables

Le Service de gestion des matières résiduelles de la MRC effectue, aux deux semaines, la collecte des bacs bleus de matières recyclables pour les résidences et les ICI. De plus, les édifices multilogements sont desservis par conteneurs aux deux semaines. Pour les ICI en conteneurs, cette collecte a lieu chaque semaine. Des collectes spéciales se déroulent également pour les événements spéciaux ainsi qu'après le temps des Fêtes ou la période des déménagements. Enfin, le dépôt de matières recyclables dans le bac à ordures est interdit par un règlement de la MRC.

Jusqu'à tout récemment, les plastiques agricoles pouvaient être déposés dans les bacs bleus. Comme ce n'est plus possible, la MRC a mis en place, en collaboration avec l'organisme agriRÉCUP, l'UPA et la Société VIA, un projet pilote auprès d'un groupe d'agriculteurs. De plus, la MRC assure une collecte mensuelle des plastiques agricoles. Quant aux tubulures d'érablières, il est possible de les apporter à l'écocentre de Saint-Malachie pour que l'organisme Environek en fasse la récupération.

4.2.2 Gestion des déchets

La MRC fait la collecte des déchets, en régie interne, aux deux semaines; de plus, durant le temps des Fêtes, quatre collectes spéciales de déchets sont effectuées. La MRC assure également la collecte en conteneurs des ICI et des multilogements.

La sensibilisation au tri à la source est de mise, puisque la MRC a un objectif « Zéro déchet » pour l'année 2035. Ainsi, les citoyens sont invités à détourner le plus de matières résiduelles possibles vers de filières de valorisation, notamment les matières recyclables et les matières organiques. Le dépôt de résidus verts dans le bac à déchets, par exemple, est interdit.

4.2.3 Gestion des matières organiques

Les matières organiques constituent près de la moitié des résidus générés par les citoyens et les ICI. Il s'agit entre autres des résidus alimentaires, des résidus verts (retailles de gazon, feuilles mortes, etc.), de fibres souillées (essuie-tout, papier de toilette, etc.) ainsi que des branches d'arbres.

Collecte des matières organiques

La MRC planifie présentement la collecte de porte-en-porte des matières organiques, en particulier alimentaires. En attendant, les efforts pour étendre les pratiques de compostage domestiques sont maintenus. À ce sujet, la MRC a distribué 220 composteurs domestiques en 2019 tout en poursuivant, chaque année, les ateliers de compostage. De plus, deux projets pilotes de compostage collectif ont été lancés dans les ICI.

Collecte des résidus verts

La MRC fait la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage. Pour les citoyens ne désirant pas recycler leurs résidus verts sur place, la plupart des écocentres les acceptent. Les résidus verts font partie du scénario prévu par la MRC pour la collecte de porte-en-porte des matières organiques. Ils pourront ainsi être déposés dans le bac brun en petites quantités.

Collecte de branches et d'arbres de Noël

Les branches et les sapins de Noël peuvent être apportés à la plupart des écocentres. Ces derniers font des ententes avec des entrepreneurs locaux qui en assurent le déchiquetage.

4.2.4 Gestion des boues

Les boues municipales peuvent être des boues de station d'épuration des eaux usées ou des boues de fosses septiques. Dans la MRC de Bellechasse, les municipalités ont la compétence pour la gestion des boues de

stations d'épuration tandis que la MRC assure la gestion, la vidange et le traitement des boues de fosses septiques.

Boues de stations d'épuration

Pour le traitement des eaux usées des résidences du périmètre d'urbanisation, 11 des 20 municipalités disposent d'une station à étangs aérés. Une autre, Saint-Michel-de-Bellechasse, utilise un dégrilleur seulement. Pour les huit municipalités restantes, autant les résidences en milieu urbain qu'en milieu rural doivent être raccordées à une installation septique.

En 2019, quatre municipalités ont procédé à la vidange de leurs étangs aérés. Presque toutes les boues sont valorisées en épandage agricole.

Boues de fosses septiques

La MRC a octroyé un mandat à Les Entreprises Claude Boutin pour la vidange des fosses septiques sur son territoire en 2021. Comme la vidange des fosses de résidences permanentes est obligatoire aux deux ans, l'entreprise retenue couvre, en gros, les fosses de la moitié des municipalités chaque année.

Depuis 2016, l'ensemble des boues de fosses septiques vidangées sont valorisées grâce à l'épandage sur des terres agricoles.

4.2.5 Gestion des encombrants

L'OBNL La Ressourcerie de Bellechasse assure deux collectes d'encombrants par année par le secteur résidentiel. Les encombrants doivent être en bon état afin que La Ressourcerie puisse les revendre à prix modique.

4.2.6 Autres programmes de gestion

RDD et produits visés par une RÉP

Les résidus domestiques dangereux sont acceptés dans tous les écocentres des municipalités. Pour les produits de la RÉP (peintures, piles, etc.), l'**ANNEXE 3** présente la liste des points de dépôt et leurs adresses.

Textiles

La Ressourcerie de Bellechasse effectue des collectes ponctuelles de textiles auprès de résidences et des ICI, en point d'avoir un point de dépôt dans 19 municipalités de la MRC. Les textiles en bon état, en particulier les vêtements, sont revendus à prix modique pour aider les personnes démunies.

Réduction à la source

Autant la MRC que divers organismes se sont démarqués par la réalisation projets de réduction des quantités de matières générées. La MRC a collaboré, entre autres, avec des écoles et les industries.

Tableau 17 : Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI

Acteurs	Durée	Description de l'initiative	Réduction estimée des quantités éliminées
MRC	En continu	Diffusion d'un guide des événements «Zéro déchet»	2 t
MRC	2019	«Zéro déchet électronique» : grande récolte de «Serpuariens» (produits électroniques) dans les écoles	2,6 t
MRC	2019	Projets pilotes de compostage collectif	-
MRC/ Écoles primaires de la MRC	2019	Concours de récolte des «serpuariens» dans les écoles primaires	2700 t
MRC Bellechasse/ MRC Etchemins	2020	Mise en place d'un service conseil en symbiose industrielle pour les entreprises de la région	-
Ressourcerie Bellechasse	En continu	Cueillette à domicile et réemploi des encombrants en bon état	-
École du Tremplin/ Environnement Jeunesse/ Appel à recycler	2017-2018	Concours de recyclage de piles dans les écoles du Québec	6 t

4.3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2019

Le Tableau 18 indique les coûts assumés par la MRC de Bellechasse, et ses municipalités après-coup, pour la gestion des déchets et des matières recyclables. Les données fournies par la MRC indiquent un coût moyen de collecte, de transport et de tri des matières recyclables, par habitant légèrement supérieur à la moyenne québécoise.

Quant aux déchets, qui constituent un tonnage beaucoup plus significatif, leur coût de collecte, de transport et d'élimination, par habitant, est trois fois supérieur à celui des matières recyclables. Ces coûts de gestion des déchets, pour la MRC de Bellechasse, se situent dans la moyenne des six MRC évaluées dans le cadre du projet de PGMR collaboratifs.

Tableau 18 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019)

Secteur résidentiel	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	831 661 \$	3955	210 \$	51 \$	22 \$
Tri des matières recyclables	276 850 \$	3955	70 \$	17 \$	7 \$
Sous-total : Recyclables	1 108 511 \$	3 955 t	280 \$	69 \$	29 \$
Collecte et transport des déchets	1 788 541 \$	18 796	95 \$	111 \$	48 \$
Élimination des déchets	2 111 731 \$	18 796	112 \$	131 \$	56 \$
Sous-total : Déchets	3 900 272 \$	18 796 t	208 \$	241 \$	104 \$
TOTAL	5 008 783 \$	22 751 t	220 \$	310 \$	133 \$

5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'[ANNEXE 4](#)

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 5.5 et au Tableau 28.

5.1 BILAN GLOBAL DE L'INVENTAIRE

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 19 et la Figure 4 montrent l'importance du secteur des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 68 % du tonnage généré et 74 % du tonnage récupéré.

Tableau 19 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (sans boues)

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	6 483 t	8 246 t	14 729 t	44,0 %	219
ICI	67 607 t	11 727 t	79 334 t	85,2 %	311
CRD	17 079 t	4 874 t	21 953 t	77,8 %	129
TOTAL	91 169 t	24 847 t	116 016 t	78,6 %	660

La Figure 4 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 13 % du tonnage des matières générées.:

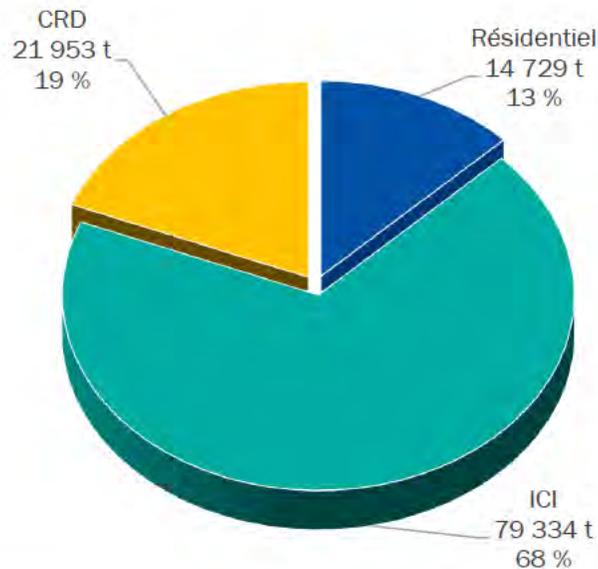


Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles (sans boues)

Le Tableau 20 précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 79 % en 2019, grâce en bonne partie à la récupération des matières organiques des industries de transformation agroalimentaires.

Tableau 20: Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	4 717 t	3 491 t	8 207 t	57,5 %
Métal	434 t	553 t	987 t	44,0 %
Plastique	549 t	2 305 t	2 854 t	19,2 %
Verre	553 t	633 t	1 186 t	46,6 %
TOTAL recyclables	6 252 t	6 982 t	13 234 t	47,2 %
Industries de transformation agroalimentaire	63 496 t	784 t	64 280 t	98,8 %
Résidus verts	464 t	1 899 t	2 364 t	19,6 %
Résidus alimentaires	261 t	4 426 t	4 687 t	5,6 %
Autres résidus organiques	0 t	2 258 t	2 258 t	0,0 %
TOTAL organiques	64 221 t	9 367 t	73 588 t	87,3 %
Agrégats	13 712 t	846 t	14 559 t	94,2 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	3 367 t	4 027 t	7 394 t	45,5 %
TOTAL résidus CRD	17 079 t	4 874 t	21 953 t	77,8 %
RDD	0 t	138 t	138 t	0,0 %

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Encombrants	819 t	180 t	999 t	81,9 %
Autres résidus	2 798 t	3 306 t	6 104 t	45,8 %
TOTAL (sans boues)	91 169 t	24 847 t	116 016 t	78,6 %
Boues municipales	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh	98,0 %
TOTAL (avec boues)	92 420 t	24 873 t	117 292 t	78,8 %

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.

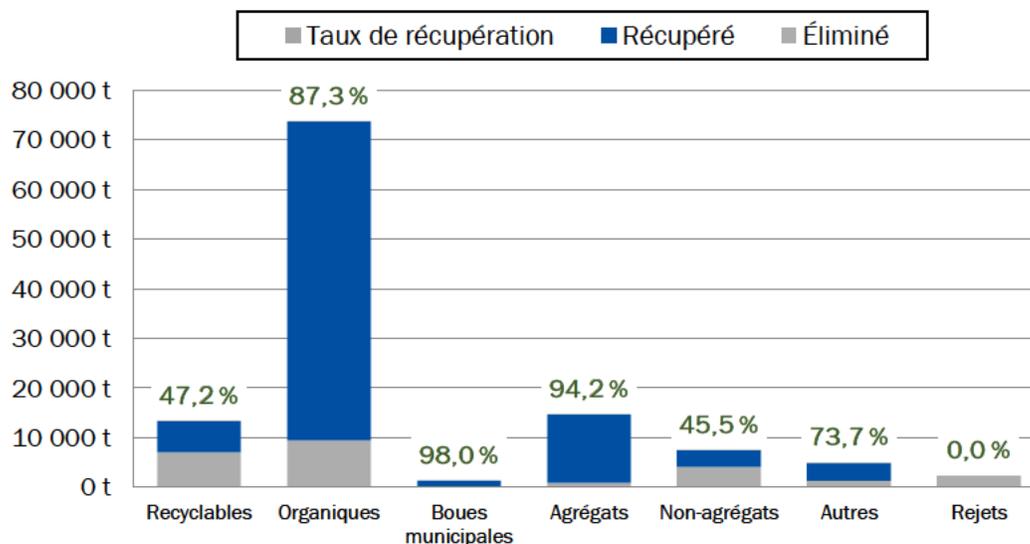


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées

5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC de Bellechasse, on note des changements importants entre 2013 et 2019:

- D'après l'Outil d'inventaire, une augmentation importante des quantités générées, soit 117 300 tonnes, comparé à 66 600 tonnes en 2013. Cette augmentation de 76% est essentiellement attribuable aux quantités des matières organiques générées par les industries de transformation agroalimentaire; ces matières n'étaient pas entièrement prises en compte en 2013.
- Les quantités générées au niveau résidentiel ont baissé de 32 %, principalement à cause des quantités de boues valorisées.
- Les quantités générées dans les ICI ont subi une augmentation de plus de 200 %, passant de 26 100 à plus de 53 200 tonnes, d'après l'Outil d'inventaire; encore une fois, cette hausse serait principalement due à l'apport des industries agroalimentaires.

- Les quantités de débris de CRD ont augmenté de presque un tiers, passant de 16 900 à 22 000 tonnes. Cela peut être expliqué par la variation dans la valeur des permis de bâtir.

Génération des matières résiduelles

Le Tableau 21 illustre les écarts entre les quantités générées pour les années 2013 et 2019 :

Tableau 21 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019

Secteur	Résidentiel (avec les boues)	ICI	CRD	Total
2013	23 599	26 081	16 884	66 564
2019	16 005	79 334	21 953	117 292
Écart (t)	-7 594	53 253	5 069	50 728
Écart (%)	-32 %	204 %	30 %	76 %

Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCC permettent d'établir que les quantités éliminées par le secteur résidentiel, par habitant, ont légèrement augmenté. En revanche, les quantités éliminées par le secteur des ICI ont baissé de 18 kg par habitant (voir Figure 6). Le secteur des résidus de CRD, de son côté, affiche une légère baisse de l'élimination, ce qui donne 19 kg éliminés en moins par habitant entre 2013 et 2019; il s'agit d'une baisse de 4% des quantités éliminées.

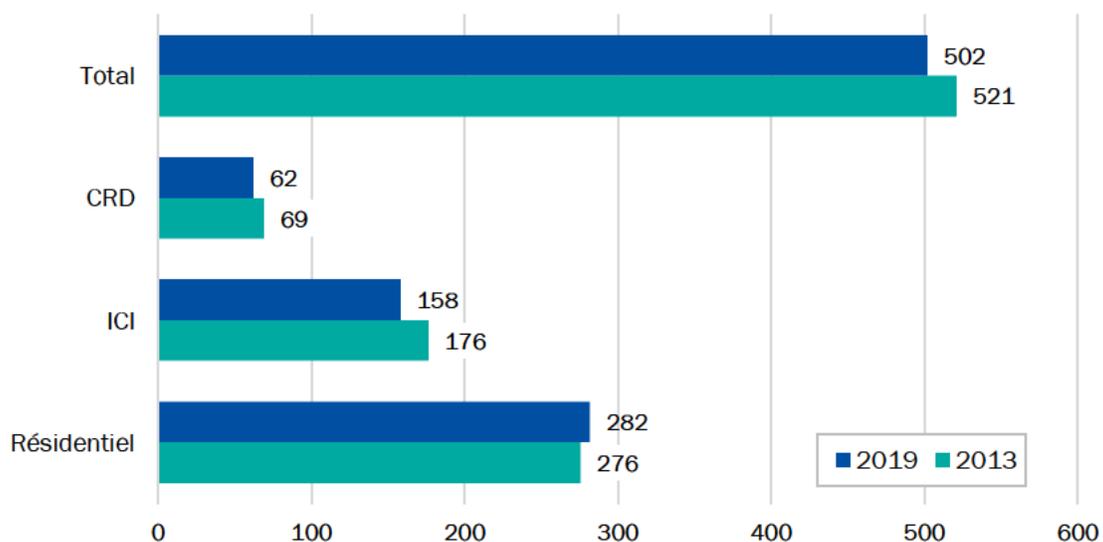


Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)

La Figure 7 et le Tableau 22 permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées indiquées au ministère, depuis 2013, tout en comparant, pour les résidus de CRD, avec la valeur des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une variation très importante des valeurs des permis de bâtir entre 2017 et 2019, mais une quantité éliminée constante lors de ces trois années. En outre, il est possible d'observer la réduction des matières éliminées par le secteur des ICI pendant les trois dernières années. Au contraire, les quantités éliminées par le secteur résidentiel, depuis 2013, s'avèrent remarquablement constantes.

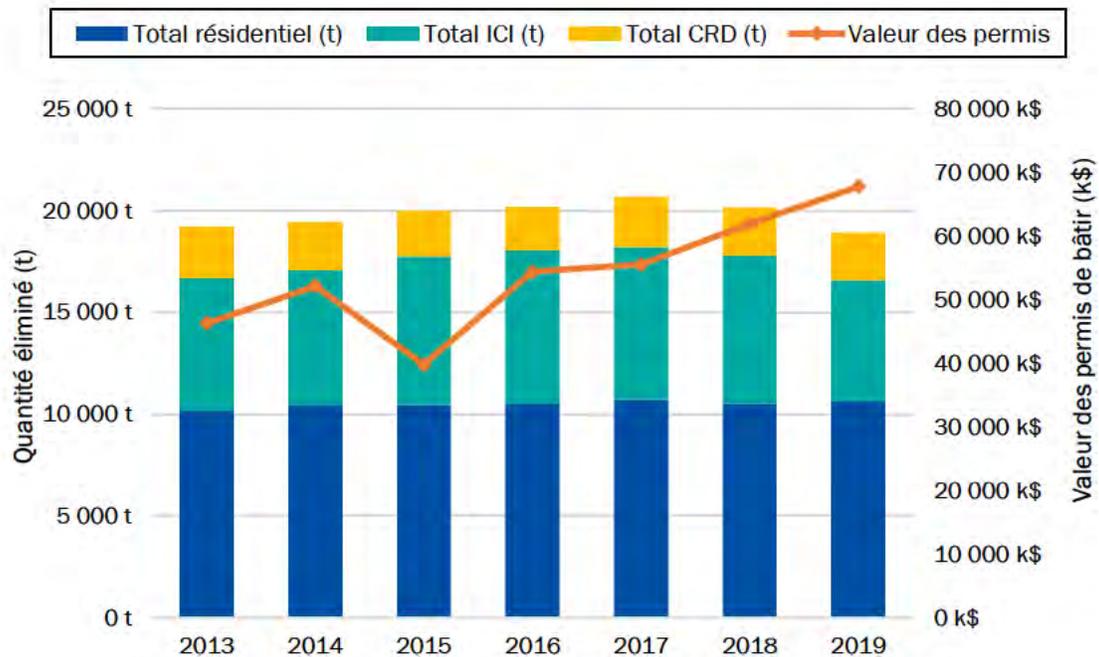


Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019

Source : MELCC et ISQ

Tableau 22 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	281,87	158,13	62,23	502,23
2018	277,88	192,85	62,99	533,72
2017	284,14	199,23	65,02	548,39
2016	283,41	204,45	58,19	546,05
2015	282,95	197,80	60,97	541,72
2014	282,77	180,57	64,97	528,31
2013	275,76	176,33	69,11	521,20

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui a baissé pour les matières recyclables, mais a augmenté pour les matières organiques.

Récupération des matières résiduelles

Le Tableau 23 compare la performance en récupération de la MRC de Bellechasse en 2013 et 2019, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération. Pour les matières recyclables, la cible est plus ambitieuse. La performance de la MRC semble avoir baissé et demeure bien en-deçà de la cible de récupération de 75 %.

Du côté des matières organiques, le taux de récupération a cru de façon significative en raison de la contribution du secteur agroalimentaire. En outre, le taux de recyclage des résidus de CRD atteint déjà la cible de 2023, surtout grâce à la performance en récupération des agrégats. Toutefois, la performance des résidus demeure bien en-deçà des cibles gouvernementales.

Tableau 23 : Taux de mise en valeur global de la MRC de Bellechasse par matière en 2013 et en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	59 %	75 %	47 %
Matière organique	60 %	56 %	60 %	87 %
Boues municipales	-	25 %	60 %	98 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	78 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70%	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70%	46 %

En gros, un effort significatif sera requis pour atteindre la cible gouvernementale concernant les matières recyclables. Dans le cas des matières organiques, le taux global dépasse la cible du ministère. Toutefois, des efforts accrus doivent être faits pour le secteur résidentiel dont le taux de récupération, à 11%, demeure loin de l'objectif. La mise en œuvre prochaine de la collecte de porte à porte des matières organiques, d'ici 2023, devrait améliorer ces résultats.

Il faut noter que les données concernant les matières des ICI et les résidus de CRD reposent sur les estimations de l'Outil d'inventaire; il est donc possible que leurs performances réelles soit légèrement différente.

5.2 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le secteur résidentiel relève de la gestion de la MRC et de ses municipalités. Ainsi, les données de collecte fournies par la MRC permettent de déterminer de façon précise les quantités générées, récupérées et éliminées.

5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le Tableau 24 présente la composition des matières du secteur résidentiel. De façon globale, les ménages de la MRC de Bellechasse ont valorisé 44 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération monte à 48% lorsqu'on comptabilise les boues municipales.

Tableau 24 : Estimation des matières résiduelles pour le secteur résidentiel en 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t	72,6 %
Métal (incluant consigne)	94 t	153 t	247 t	37,9 %
Plastique (incluant consigne)	236 t	746 t	982 t	24,1 %
Verre (incluant consigne)	394 t	235 t	630 t	62,7 %
TOTAL collecte sélective	2 229 t	1 703 t	3 932 t	56,7 %
Résidus verts	464 t	1 568 t	2 032 t	22,9 %
Résidus alimentaires	226 t	2 152 t	2 377 t	9,5 %
Autres résidus organiques	0 t	1 778 t	1 778 t	0,0 %
TOTAL organiques	690 t	5 497 t	6 187 t	11,2 %
Véhicules hors d'usage + pneus	2 574 t	0 t	2 574 t	100,0 %
Textiles	172 t	403 t	575 t	29,9 %
Rejets centre de tri	0 t	248 t	248 t	0,0 %
Rejets centre de compostage	0 t	12 t	12 t	0,0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	138 t	138 t	0,0 %
Encombrants métalliques	819 t	85 t	904 t	90,6 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	96 t	96 t	0,0 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	65 t	65 t	0,0 %
SOUS-TOTAL (sans boues)	6 483 t	8 246 t	14 729 t	44,0 %
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	273 t mh	26 t mh	299 t mh	91,3 %
Boues de fosses septiques (BFS)	977 t mh	0 t mh	977 t mh	100,0 %
TOTAL boues	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh	98,0 %
GRAND-TOTAL (avec boues)	7 734 t mh	8 272 t mh	16 005 t mh	48,3 %

La Figure 8, ci-dessous, montre les catégories de matières générées les plus significatives pour le secteur résidentiel, comme les matières organiques et les matières recyclables.

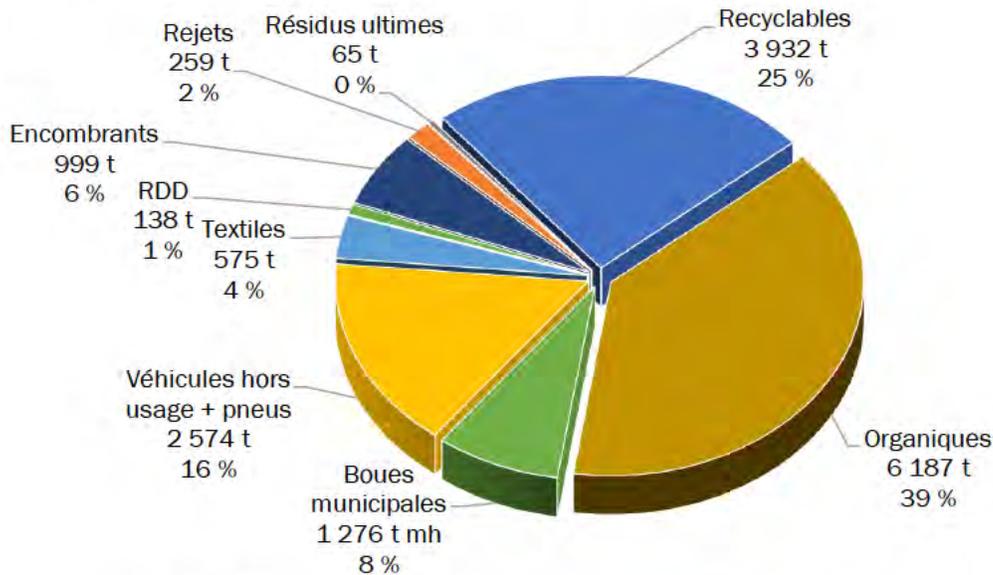


Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le Tableau 25 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui requièrent une gestion spéciale. Leur mise à jour est facultative dans le PGMR, car elles ne relèvent pas de la gestion municipale : ce sont les pneus usés et les contenants consignés. Afin de permettre une comparaison avec les données de 2013, les pneus ont été inclus dans les quantités globales de l'inventaire.

Tableau 25 : Répartition des matières du secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Pneus	812 t	0 t	812 t	100,0 %
Contenants consignés	191 t	106 t	297 t	64,2 %
Aluminium	79 t	33 t	113 t	70,5 %
Plastique	20 t	10 t	30 t	65,4 %
Verre	92 t	63 t	154 t	59,4 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Toutefois, le taux global de récupération des matières recyclables, par le secteur résidentiel, demeure inférieur à la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

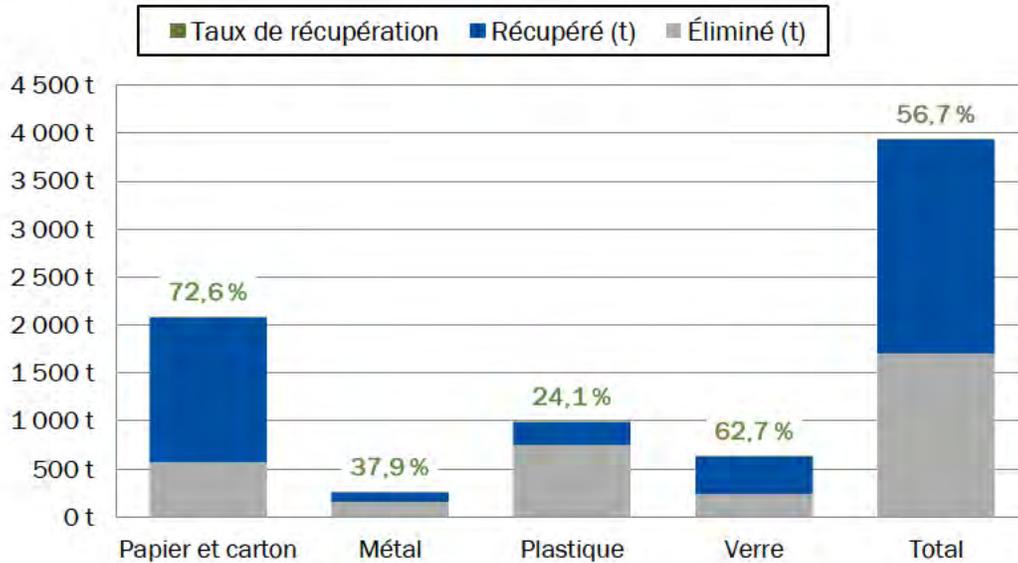


Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par l'apport volontaire et le compostage domestique. Il est à noter que, à défaut d'avoir les données concernant les quantités de résidus verts récupérées en 2019, celles de l'année 2013 ont été utilisées par défaut. La performance décevante de l'année 2019, reflétée par la Figure 10, ne pourra que s'améliorer avec la mise en place prévue de la collecte des matières organiques.

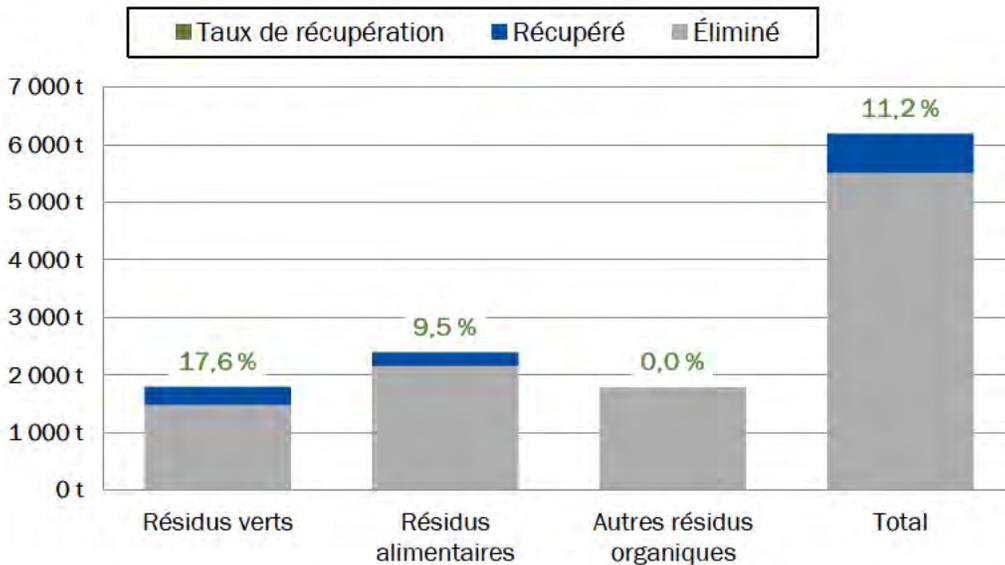


Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 11, la totalité des boues sont valorisées en épandage agricole ou par compostage.

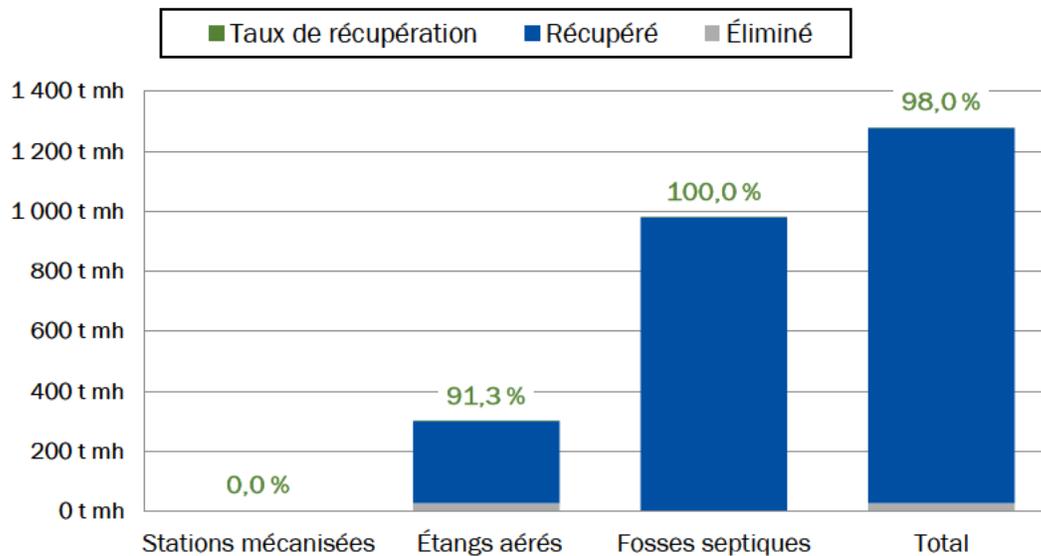


Figure 11 : Répartition des boues municipales

Pour l'ensemble des matières, la performance du secteur résidentiel a légèrement progressé au cours des dernières années (43 % en 2013 contre 44 % en 2019, en excluant les boues municipales). La mise en place prévue d'un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires, à l'échelle de la MRC, devrait améliorer le taux de valorisation au cours des prochaines années.

5.3 SECTEUR ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 68 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur très important, mais sur lequel la MRC et les municipalités ont souvent peu d'emprise. En effet, bien qu'une bonne partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les grandes industries recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s'agit donc d'un amalgame d'ICI assimilable au secteur résidentiel et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. De plus, les données réelles de certaines matières sont prises en compte. Ainsi, les 35 tonnes d'aliments récupérés par Moisson Beauce ont été incluses dans les données.

Pour estimer les quantités de plastiques agricoles générées, en excluant les tubulures d'érablières, l'UPA a développé un mode de calcul⁵. En gros, chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC de Bellechasse, 388 tonnes de plastiques générées par an; de cette quantité, une faible proportion a été récupérée à partir d'un point de dépôt de la MRC des Appalaches. Du côté des entreprises acéricoles, les 25 tonnes de tubulures d'érablières recueillies par Environek sont incluses dans les plastiques agricoles.

Le Tableau 26 présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement; il est donc impossible de les comptabiliser.

Tableau 26 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	3 213 t	2 922 t	6 135 t	52,4 %
Métal	340 t	400 t	740 t	46,0 %
Plastique	313 t	1 559 t	1 872 t	16,7 %
Verre	158 t	398 t	556 t	28,5 %
TOTAL collecte sélective	4 024 t	5 279 t	9 302 t	43,3 %
Industries de transformation agroalimentaire	63 496 t	784 t	64 280 t	98,8 %
Résidus verts	0 t	332 t	332 t	0,0 %
Résidus alimentaires	35 t	2 274 t	2 309 t	1,5 %
Autres résidus organiques	0 t	480 t	480 t	0,0 %
TOTAL organiques	63 531 t	3 870 t	67 401 t	94,3 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	447 t	447 t	0,0 %
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t	0,0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 212 t	1 212 t	0,0 %
Plastiques agricoles	52 t	568 t	620 t	8,4 %
Résidus ultimes	0 t	349 t	349 t	0,0 %
GRAND-TOTAL	67 607 t	11 727 t	79 334 t	85,2 %

⁵ Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.

La Figure 12 montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. À cet égard, les matières organiques dominent à 85 %.

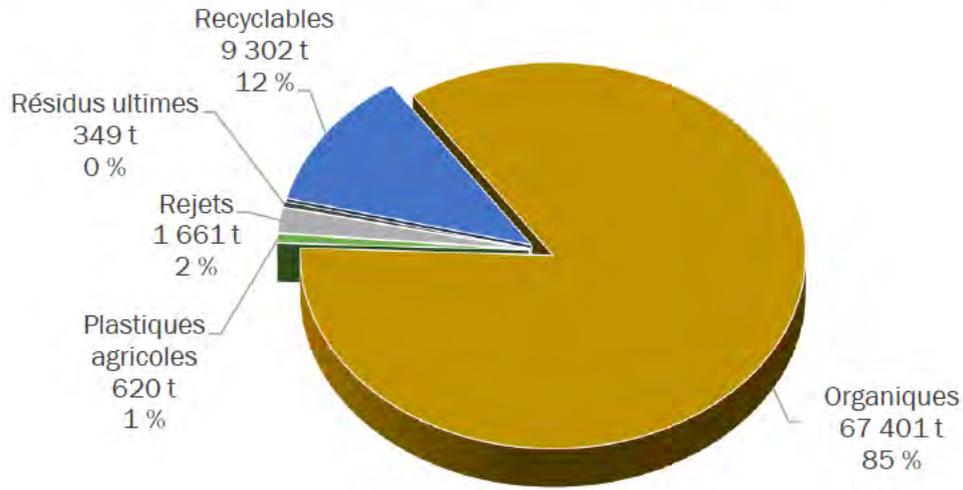


Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI

Les estimations de l'Outil d'inventaire indiquent que le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport à celui du secteur résidentiel. La Figure 13 illustre cette situation. En raison de l'importance des ICI dans la génération des matières, ces résultats tirent la performance globale de la MRC, en collecte sélective, vers le bas.

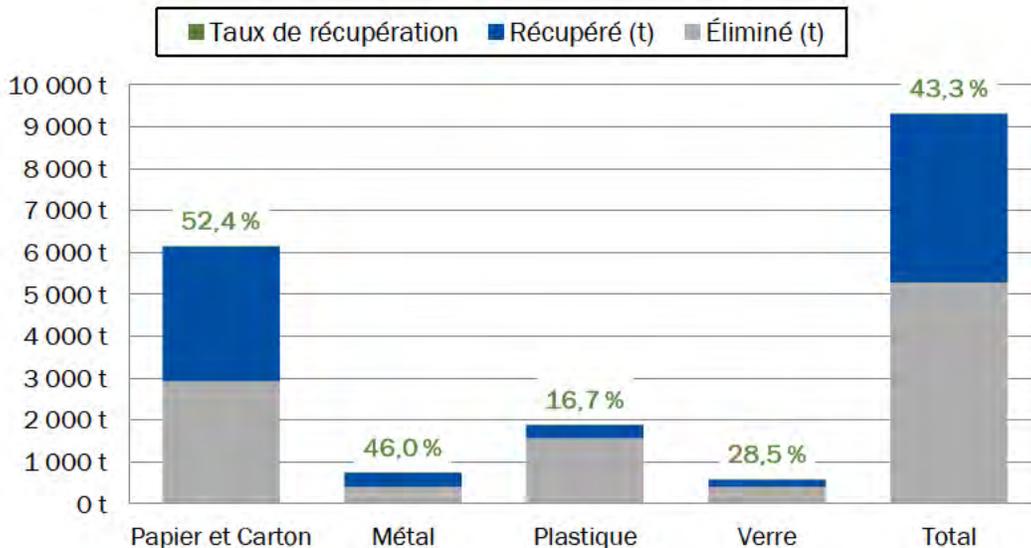


Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, toutefois, le taux de récupération des matières organiques est plus faible que celui du secteur résidentiel, c’est-à-dire en deçà de 2 %. Ces matières sont les aliments comestibles récupérés par Moisson Beauce; d’autres initiatives de récupération de la matière organique, par des ICI, pourraient avoir eu lieu, en 2019, mais n’étaient pas connues au moment de rédiger ce PGMR.

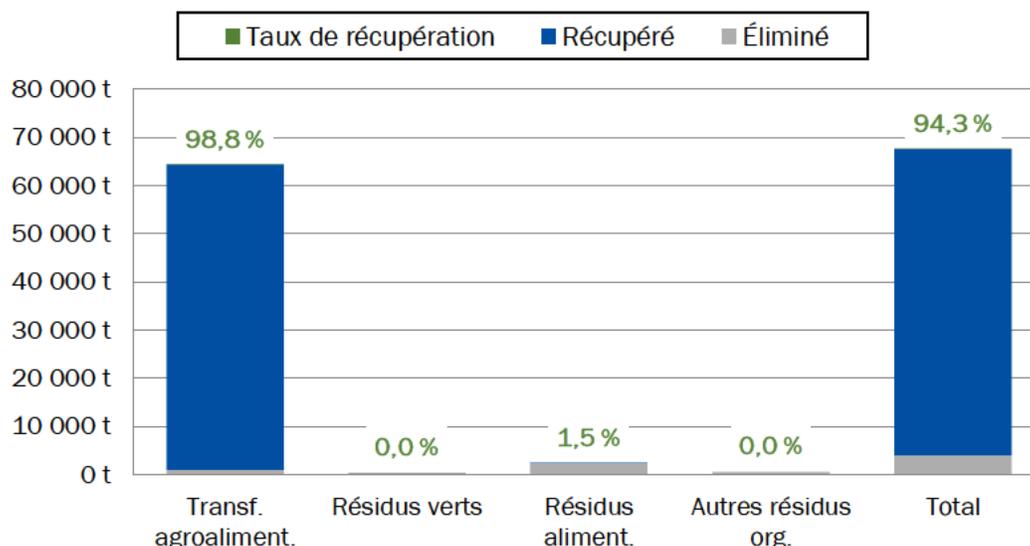


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Avec un taux global de récupération de 85%, grâce à la mise en valeur des matières organiques du secteur agroalimentaire, les ICI ont apparemment une performance enviable en GMR. Or, lorsque l’on retire les matières organiques du secteur agroalimentaire du calcul, les résultats des ICI n’atteignent pas les cibles gouvernementales de récupération (exemple : les matières de la collecte sélective récupérées à 43%). Les initiatives prévues pour les ICI laissent toutefois entrevoir des performances améliorées.

5.4 SECTEUR CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l’ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d’une part d’agrégats, notamment la brique, le béton et l’asphalte. D’autres part, l’ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d’asphalte, composent les non-agrégats.

Les estimations des quantités reposent entièrement sur l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC, car peu de données réelles sont disponibles.

Par exemple, les écocentres desservant la MRC ont recueilli des résidus de CRD en 2019, mais cela ne comprend pas les résidus, notamment ceux des ICI, qui transitent par les centres de tri de résidus de CRD hors-MRC.

Le Tableau 27 montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés par la MRC de Bellechasse.

Tableau 27 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Agrégats	13 712 t	846 t	14 559 t	94,2 %
Non-agrégats	3 367 t	4 027 t	7 394 t	45,5 %
Bois de construction	3 250 t	1 801 t	5 051 t	64,3 %
Gypse	31 t	824 t	855 t	3,6 %
Bardeaux d'asphalte	84 t	691 t	775 t	10,8 %
Autres	2 t	711 t	713 t	0,2 %
GRAND-TOTAL	17 079 t	4 874 t	21 953 t	77,8 %

La Figure 15 illustre l'importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l'asphalte comptent pour près des deux tiers des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s'agit de matières facilement recyclables.

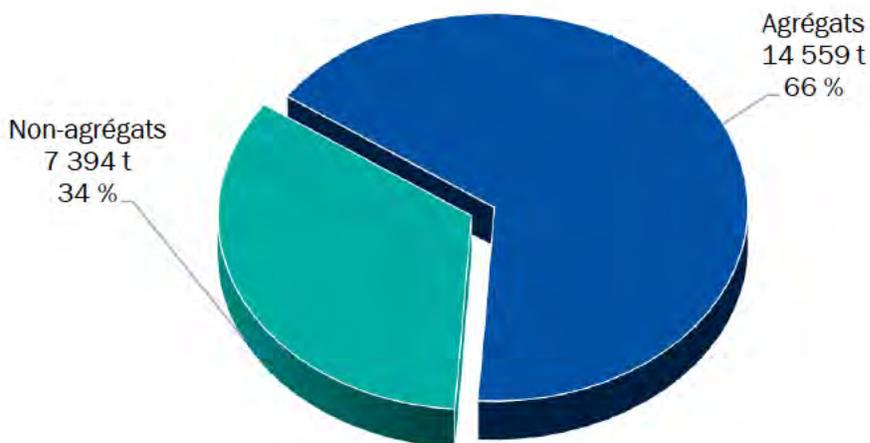


Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD

La Figure 16 démontre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D'après l'Outil d'inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d'asphalte, par exemple, ne dépasse guère 10 % du gisement.

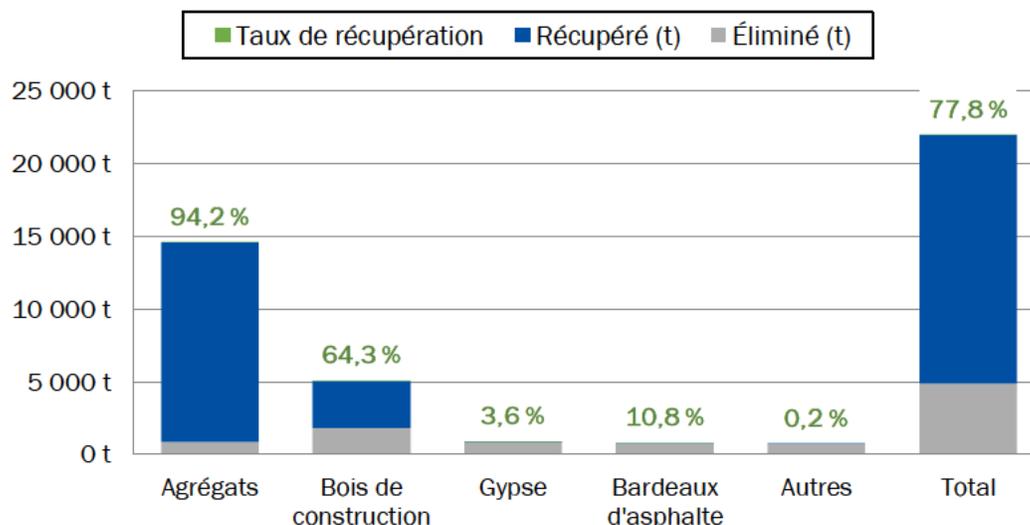


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Les quantités de résidus de CRD éliminées, selon l’Outil d’inventaire, ne concordent pas avec les données d’élimination du MELCC. En effet, l’Outil affiche un peu moins de 4 900 tonnes de résidus de CRD éliminés, alors que les données du MELCC montre 2 350 tonnes de résidus éliminés. L’un de défis à relever, dans le cadre du plan d’action de ce PGMR, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur des résidus de CRD et de la destination finale des matières.

5.5 ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES ET PRÉCISIONS

Autant que possible, la mise à jour de l’inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d’autres organismes œuvrant en récupération, comme Moisson Beauce. Du côté de l’élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d’enfouissement ainsi qu’à celles du MELCC.

C’est ainsi que l’inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, la MRC de L’Islet, qui se trouve dans la région de Chaudière-Appalaches, a autorisé l’utilisation des données d’une caractérisation récente de ses matières résiduelles du secteur résidentiel; ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d’obtenir des données réelles. C’est pourquoi l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s’agit entre autres de l’Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d’études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l’Outil en fonction de l’importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L’Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l’industrie textile d’une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l’ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont

été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire. Cependant, aucune réponse n'a été obtenu des ICI consultés pour l'instant.

Le Tableau 28 indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

Tableau 28 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées en 2019

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales) • Données des écocentres (partiellement accessibles) • Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 • Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 • Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil) • Société VIA, Lévis: taux de rejets du centre de tri pour 2019 • Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées • MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec • RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.
ICI	<ul style="list-style-type: none"> • Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 • Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020 • Statistique Canada. Emploi selon l'industrie • Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013 • UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, 2018. • Emploi Québec – Répertoire d'entreprises • RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec • Société VIA, Lévis: taux de rejets du centre de tri pour 2019 • MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec
CRD	<ul style="list-style-type: none"> • Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020 • Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques. • MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec

6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Dans ce chapitre sont présentés, les problématiques et les enjeux de la région Chaudières-Appalaches ainsi que les orientations régionales qui en découlent. Les six MRC participant au projet de PGMR régional se sont concertées afin de trouver de solutions communes tout en tenant compte des réalités de chaque MRC.

Pour la MRC de Bellechasse, un bilan du précédent PGMR est présenté, de même qu'un diagnostic territorial, des orientations et les mesures du plan d'action.

6.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PGMR

Les mesures du PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC de Bellechasse présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel de l'année 2020 démontre que la quasi-totalité des mesures (50 mesures sur 54) sont entièrement réalisées ou en voies de l'être. Parmi celles-ci, neuf mesures sont complétées, 27 mesures sont réalisées en continu et 14 mesures sont en cours de réalisation. En parallèle, trois mesures ont été retardées par souci de cohérence et une autre reste à évaluer.

Les mesures réalisées ou en voies de l'être couvrent les matières recyclables, les matières organiques, les résidus de CRD et les résidus ultimes. Ces mesures sont de nature administrative (règlementation, ententes intermunicipales, les directives et les politiques) et d'ISÉ, s'adressant aussi bien au secteur résidentiel qu'aux ICI.

Les quatre mesures retardées ou mises en attente seront proposées dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2030, si celles-ci demeurent toujours pertinentes pour la MRC de Bellechasse.

Tableau 29: Faits saillants du Plan d'action 2016-2020

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
Services, administration, ISÉ	1. Maintenir le service de collecte et de transport des matières résiduelles en régie interne	En continu
	2. Maintenir les opérations d'enfouissement des matières résiduelles en régie interne.	En continu
	3. Évaluer l'adoption d'une politique d'achat basée sur les 3RV et la diffuser	En cours
	4. Effectuer une étude pour une tarification des services d'enfouissement basée sur le tonnage enfoui plutôt que sur la population municipale	En cours
	6. Publiciser l'interdiction d'enfourir du papier et du carton. Diffuser l'information sur les ressources et programmes disponibles pour récupérer cette matière (site Web, journaux locaux)	En continu
	7. Maintenir le système de quotes-parts du service de collecte basé sur les UBE d'ordures par municipalité et diffuser l'information en ce sens	En continu

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	10. Procéder à une veille pour la meilleure façon de faire une caractérisation des matières traitées par la MRC par type de générateur (domestique, ICI, CRD) et de dresser un portrait des pratiques de GMR pour ceux-ci	En cours
	51. Compléter annuellement un rapport statistique des coûts pour les différents services et les comparer avec les moyennes provinciales et celles de l'entreprise privée	En cours
	52. Produire et diffuser un bilan annuel de gestion des matières résiduelles	En continu
	53. Produire et diffuser un rapport de suivi annuel sur l'évolution de la mise en œuvre du PGMR et de la rétroaction en lien avec les objectifs.	En continu
	54. Se tenir à l'affût de toutes nouvelles technologies permettant d'optimiser les opérations	En continu
ICI, ISÉ	8. Maintenir l'obligation faite à tout ICI de posséder un contenant servant à la disposition de leurs matières recyclables (papier d'emballage, verre, plastique, métaux)	En cours
	13. Maintenir à jour le recensement des organismes œuvrant en GMR et le diffuser via le site Web	En continu
	16. Organiser des journées d'information sur les programmes et les ressources disponibles à l'intention des ICI	En cours
	17. Diffuser de l'information sur les bons coups des ICI et événements publics à l'égard de la gestion des matières résiduelles	En continu
	18. Évaluer l'implantation de la collecte des plastiques agricoles pour les agriculteurs du territoire versus l'ajout à la collecte sélective.	Complété
	19. Informer les ICI des obligations et objectifs de la politique, des outils et programmes disponibles et des économies potentielles	En continu
	20. Évaluer la meilleure stratégie pour mettre en place un projet pilote pour la récupération de tubulures d'érablières	Complété
Matières organiques, boues municipales et des fosses septiques, ISÉ, administration	9. Acquérir les connaissances supplémentaires pour la gestion des boues municipales	En continu
	21. Effectuer une analyse globale afin de déterminer le meilleur scénario de collecte et de traitement de la matière organique (résidus verts et alimentaires) pour le secteur municipal et ICI afin de l'implanter dans les meilleurs délais.	En cours
	22. Poursuivre la distribution de composteurs domestiques en incluant une formation et un suivi auprès des utilisateurs. Viser spécifiquement les écoles et les garderies du territoire afin de sensibiliser les jeunes et leur famille	En continu
	23. Valider si la distribution des composteurs domestiques ou collectifs peut être financée par le programme d'aide aux composteurs domestiques et collectifs	Complété

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	24. Maintenir et diffuser le règlement sur l'interdiction d'enfouir les résidus verts et s'assurer que les écocentres municipaux ont les outils pour gérer ces matières	En cours
	25. Informer la population sur l'enjeu de la gestion de la matière organique afin de la préparer à tout changement en lien avec la gestion de cette matière	En continu
	26. Évaluer la possibilité de faire une tournée ponctuelle des écocentres pour déchiqueter les branches d'arbres et les sapins de Noël	Complété
	27. Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique	En continu
	28. Maintenir le programme de récupération alimentaire avec l'organisme les Frigos Pleins	En continu
	29. Évaluer la façon de valoriser les boues municipales	En cours
	30. Continuer la déshydratation (terratubes) des boues municipales sur place avant de les acheminer à un lieu de valorisation ou d'élimination, selon leur qualité.	En continu
	31. Maintenir en vigueur le Règlement sur la vidange obligatoire des boues de fosses septiques en conformité avec le règlement provincial	En continu
	32. Poursuivre la mise en œuvre de la vidange systématique des boues de fosses septiques (avec ou sans mesurage)	En continu
	33. Maintenir le service régional d'inspection pour les installations septiques et le service d'analyse des sols pour l'émission des permis de ces installations	En continu
	34. Évaluer la meilleure façon de valoriser les boues de fosses septiques	Complété
CRD, administration	35. Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction, de rénovation ou d'amélioration des infrastructures municipales	Complété
	36. Évaluer la possibilité de bonifier certains écocentres municipaux pour les rendre accessibles aux entrepreneurs	Complété
	37. Évaluer la possibilité d'implanter un écocentre au LET accessible à la population et aux entrepreneurs	Complété
	38. Évaluer la stratégie visant l'implantation d'un centre de tri centralisé des matériaux secs	En cours
	39. Adopter un règlement sur l'interdiction d'enfouir le bois	En attente
	40. Instaurer une obligation ou un incitatif de récupération lors de l'émission des permis de construction et de démolition	À évaluer
	41. Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD. Diffuser l'information auprès des entrepreneurs et des municipalités	En continu
REP	42. Mettre à jour les informations pour les produits visés par la REP (informations sur le site web, article, personnel municipal dans les écocentres, etc.)	En continu
	43. Maintenir les points de collectes pour les produits visés par la REP dans tous les écocentres municipaux	En continu

AXES D'INTERVENTION	MESURES	AVANCEMENT 2016-2020
	50. Favoriser la collecte des produits électroniques	En cours
Domestique, réemploi, textile, RDD, ISÉ, administration	11. Réduire la fréquence de collecte des ordures à 26 collectes par année (tout au plus), ce qui équivaut à éliminer les collectes supplémentaires d'ordures en été	En cours
	12. Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur les 3RV : médias locaux, programme de compostage domestique dans les écoles, etc	En continu
	14. Organiser une loterie zéro déchet	Complété
	44. Continuer d'assumer les coûts de disposition et de traitement pour les produits visés par la REP, notamment les RDD	En continu
	45. Continuer à soutenir financièrement Ressourcerie Bellechasse à chaque année en fonction des coûts de fonctionnement de l'entreprise et des services rendus.	En continu
	46. Évaluer l'optimisation de la collecte par Ressourcerie Bellechasse en mettant en place des points de « transit » dans les écocentres municipaux, pour certaines matières, afin d'augmenter les quantités ramassées et diminuer l'attente du service sur appel	En cours
	47. Encourager Ressourcerie Bellechasse à maintenir la collecte porte-à-porte des encombrants et la collecte des textiles	En continu
	48. Maintenir les points de dépôt des conteneurs de textiles Ressourcerie Bellechasse dans toutes les municipalités	En continu
	49. Informer les ICI qu'ils peuvent disposer de leurs textiles et de leurs encombrants auprès de Ressourcerie Bellechasse	En cours

6.2 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS NATIONAUX

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son nouveau plan d'action quinquennal 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la politique prévoit de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;

- Recycler 60% des matières organiques
- Recycler et valoriser 70% des résidus de construction, rénovation et démolition

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC

6.3 PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX RÉGIONAUX

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux à l'échelle régionale que ceux de la MRC de Bellechasse.

6.3.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;
4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiatives locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptés, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation municipale: il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux;
8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Gouvernance et reddition de compte : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partage d'expertise en la mise en commun des ressources.

6.3.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC de Bellechasse. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC de Bellechasse a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autre part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le Tableau 30 résume pour la MRC de Bellechasse et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

Tableau 30 : Forces et faiblesses du système actuel de gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Capacité des installations d'enfouissement dans la MRC (LET) encore valable pour environ 26 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Stagnation ou baisse du taux de récupération des matières recyclables du secteur résidentiel et des ICI
<ul style="list-style-type: none"> Municipalités bien desservies en écocentres 	<ul style="list-style-type: none"> Élimination importante des résidus de CRD non-agrégats (bois, gypse et bardeaux d'asphalte)
<ul style="list-style-type: none"> Service gratuit de collecte à domicile et de récupération des encombrants par la Ressourcerie Bellechasse 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de collecte de porte en porte des résidus alimentaires sur le territoire de la MRC en 2019
<ul style="list-style-type: none"> Objectif zéro déchet d'ici 2035 	
<ul style="list-style-type: none"> Présence sur le territoire d'un centre de traitement des matières organiques 	
<ul style="list-style-type: none"> Bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire : deux gros joueurs (Olimel et Exceldor) 	
<ul style="list-style-type: none"> Collecte des résidus alimentaires en voie d'implantation 	
<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de compostage domestique bien établies aussi bien pour les citoyens que pour les ICI (projets pilotes de compostage collectif) 	
<ul style="list-style-type: none"> Valorisation de 100% des boues municipales 	

Le Tableau 31 présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer sur les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse.

Tableau 31 : Opportunités et menaces du système de gestion des matières résiduelles

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Projets régionaux d'économie circulaire : synergie Bellechasse-Etchemins et Chaudière-Appalaches 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des redevances à l'élimination, à la tonne, perçues par le MELCC
<ul style="list-style-type: none"> Projet pilote de récupération des plastiques agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de lieux de traitement des résidus de CRD dans la MRC
<ul style="list-style-type: none"> REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers 	
<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance 	
<ul style="list-style-type: none"> Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : PTMOBC et ACDC 	
<ul style="list-style-type: none"> Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025) 	
<ul style="list-style-type: none"> Programme de financement de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres 	

6.3.3 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le secteur résidentiel de la MRC de Bellechasse a généré un peu plus de 8000 tonnes de déchets en 2019. En ajoutant les rejets des secteurs des ICI et des résidus de CRD, cette quantité monte à 19 000 tonnes. Or, le lieu d'enfouissement appartenant à la MRC, à Armagh, a une capacité annuelle de 25 000 tonnes, et ce, jusqu'en 2037. Ainsi, la MRC de Bellechasse dispose d'une marge de manœuvre certaine dans la gestion de son LET. C'est pourquoi des ententes avec des municipalités voisines des MRC des Etchemins et de Montmagny assurent l'enfouissement des déchets de ces dernières au LET d'Armagh.

La mise en place d'un mode de collecte et de traitement des matières organiques, au cours de prochaines années, devrait permettre de réduire les quantités éliminées par la MRC de Bellechasse, ce qui réduirait davantage la pression sur le lieu d'enfouissement. En fait, la réduction des quantités éliminées permettrait d'allonger la durée de vie actuelle du LET ou, si la MRC de Bellechasse le souhaite, l'admission de nouveaux clients à ce lieu d'enfouissement.

6.3.4 Droit de regard

Le droit de regard permet à une MRC de limiter l'élimination de matières résiduelles de l'extérieur de son territoire. Il peut s'agir d'une interdiction complète ou d'une limite annuelle fixée en quantité (ex. : 40 000 tonnes/an). Le droit de regard s'applique aux nouveaux lieux d'élimination ou aux agrandissements projetés des lieux d'élimination actuels. Ainsi, l'adoption d'une limite à la quantité de matières résiduelles de l'extérieur du territoire, dans le présent PGMR, n'aurait aucune incidence sur les activités du lieu d'enfouissement déjà autorisé à Armagh.

Aucun droit de regard ne s'applique présentement au territoire d'application du PGMR de la MRC de Bellechasse. Comme la MRC est propriétaire du lieu d'enfouissement, cela lui permet de contrôler les quantités admises de déchets, notamment celles provenant de l'extérieur du territoire d'application du PGMR. Dans ce contexte, l'exercice du droit de regard n'est pas nécessaire.

6.4 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA MRC

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC de Bellechasse. Les objectifs spécifiques à chaque orientation sont également détaillés.

6.4.1 Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019

Le Tableau 32 présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 en regard des cibles définies dans le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

Tableau 32 : Bilan des résultats de la MRC en 2013 et 2019

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2013	OBJECTIFS 2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS 2023
Élimination Kg/habitant/an	521 kg	700 kg	502 kg	525 kg
Recyclables	59%	70%	47%	75%
Organiques	56%	60%	87%	60%
CRD	78%	70%	78%	70%
CRD (sans agrégats)	46%	70%	46%	70%

La MRC doit consacrer davantage d'efforts afin d'atteindre les cibles gouvernementales de récupération, principalement pour les matières recyclables et les résidus de CRD (sans agrégats). La bonne gestion des matières organiques du secteur industriel (transformation agroalimentaire) contribue grandement à la performance de récupération observée pour les matières organiques (87% en 2019). Cependant, il reste à déployer des mesures pour la récupération des matières organiques du secteur résidentiel et des petits ICI.

Malgré ces lacunes, la performance de la MRC en termes de kilogrammes de matières éliminées par habitant est déjà meilleure que l'objectif gouvernemental fixé pour 2023 (525 kg/hab). On peut donc supposer que le niveau de génération des matières, au départ, est assez bas, ce qui en facilite la gestion subséquente.

6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC de Bellechasse. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés.

Tableau 33 : Orientations et objectifs du Plan d'action

ORIENTATIONS (2023-2030)	OBJECTIFS (2023-2030)
1- Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV	Réduire les quantités de matières générées et éliminées en renforçant les mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage
2- Implanter le scénario retenu de gestion des matières organiques pour le secteur résidentiel et des ICI assimilables (tri robotisé)	Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2024
3- Améliorer la performance en GMR dans les ICI (recyclables, MO, élimination)	Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles
4- Améliorer le niveau de connaissance des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion	Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats
5- Optimiser les infrastructures de GMR existantes sur le territoire de la MRC	Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres existants

7. PLAN D'ACTION 2022-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

7.1 PLAN D'ACTION RÉGIONAL

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde entre autres la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'[ANNEXE 5](#). Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

7.2 PRÉSENTATION DES ACTIONS DE LA MRC

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de récupération de 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2023, soit une augmentation de 28 % par rapport à la performance estimée en 2019, exigerait de récupérer plus de 3 600 tonnes additionnelles de matières recyclables. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 34.

Afin de comparer la situation de la MRC de Bellechasse à la cible du Plan d'action 2019-2024 concernant la quantité éliminée par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Celles-ci permettent de faire un suivi annuel de la performance des municipalités et de la MRC pour les secteurs résidentiel, des ICI et des résidus de CRD. Pour les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024, la comparaison est basée sur les données des collectes municipales et celles de l'Outil d'inventaire.

Tableau 34: Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR DE LA MRC (2019)	OBJECTIFS 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination Kg/habitant/an	502 kg	525 kg	2023
Recyclables	47%	75%	2028
Organiques	87%	60%	2023
CRD	78%	70%	2023
CRD (sans agrégats)	46%	70%	2028

Le Tableau 35 présente, de façon plus précise, l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé. Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'[ANNEXE 6](#).

Tableau 35 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV									
Réduire les quantités de matières générées et éliminées en renforçant les mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage									
A- Renforcer les mesures de réduction à la source	1. Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat de couches lavables et produits d'hygiène durables Poursuivre la sensibilisation sur le « Zéro déchet » Maintenir les événements « Zéro déchet » : loterie, grandes récoltes, cueillette à domicile 	•	•		2023	7	301 000 \$	43 000 \$
	2. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les types de services et de produits assujettis pour lesquels des alternatives écologiques sont possibles Élaborer les dispositions de la politique d'approvisionnement responsable Assurer la formation des employés concernés et le suivi de l'application de la politique 	•	•		2024	6	19 600 \$	3 300 \$
	3. Intégrer les critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics pour certains projets (ex. déneigement)	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une disposition concernant les critères d'approvisionnement écoresponsable pour les devis d'achats publics Diffuser la disposition de développement durable auprès des municipalités Prioriser des produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement 	•	•		2024	6	94 000 \$	15 700 \$
	4. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger ou adapter un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables et le diffuser auprès des municipalités 	•	•		2023	7	11 600 \$	1 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		<ul style="list-style-type: none"> Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'évènements sur le territoire Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération, vaisselles réutilisables) 							
B- Poursuivre les initiatives de réemploi sur le territoire	5. Maintenir et promouvoir les services de réemploi offerts par la Ressourcerie Bellechasse et d'autres organismes dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Produire ou mettre à jour la liste des services offerts par les ressourceries Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et MRC 	•	•	•	2023	7	7 700 \$	1 100 \$
	6. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation dans les éco-centres et les ressourceries (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Planter des « Réparathons » ou des cafés-réparation Soutenir les organismes et les événements de réemploi Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et de la MRC 	•	•	•	2023	7	350 000 \$	50 000 \$
C- Améliorer le taux de récupération des matières recyclables	7. Déployer des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	<ul style="list-style-type: none"> Planter la patrouille verte (période estivale) Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosques et divers événements publics) 	•			2023	7	317 800 \$	45 400 \$
	8. Envisager des incitatifs à la récupération des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la mise en place d'une tarification incitative ou la réduction de la fréquence de collecte 	•	•		2024	6	50 000 \$	8 300 \$
	9. Mettre à jour et diffuser le règlement interdisant l'enfouissement des matières recyclables (+ nouvelles matières visées) et s'assurer de son application par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Adopter ou mettre à jour les règlements municipaux en GMR Assurer le suivi de la mise en oeuvre des règlements (agents de la patrouille verte) 	•	•		2025	3	103 000 \$	34 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
D- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre	10. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées 	•		•	2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	11. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger le plan de gestion des débris après sinistre 	•		•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	12. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière	<ul style="list-style-type: none"> Établir le mode de gestion pour chaque catégorie de matières 	•		•	2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	13. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger un guide ou une brochure informative Diffuser le guide auprès des personnes ressources Offrir une formation aux ressources en GMR 	•	•	•	2025	3	10 000 \$	3 333 \$
E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	14. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> Publier à chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités 	•	•		2023	7	2 800 \$	400 \$
	15. Prévoir des rencontres périodiques des responsables GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> Établir un calendrier de rencontre 	•	•		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
	16. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches 	•			2023	7	10 500 \$	1 500 \$
Sous total - Orientation 1								1 314 800 \$	230 433 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 2 : Planter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités									
Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques (MO) et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028									
A-Mettre en place la collecte de porte-en-porte des résidus alimentaires en sacs dans toutes les municipalités	17. Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un projet pilote dans le secteur résidentiel pour la collecte en sacs des MO 	•	•		2023	1	200 000 \$	200 000 \$
	18. Implanter la collecte des MO en sacs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux citoyens Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées (calendriers) Mettre en place les infrastructures et les équipements requis 		•		2023	2	2 000 000 \$	1 000 000 \$
B- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens et les ICI	19. Déployer un plan de communication pour expliquer aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Monter un plan de communication et le diffuser Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifique à la gestion des MO 	•	•		2023	7	150 000 \$	21 429 \$
	20. Mettre en oeuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher et former les agents de la patrouille verte 	•	•		2024	6	-\$	-\$
C-Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon,	21. Poursuivre la récupération d'aliments comestibles par des organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les activités des organismes en récupération d'aliments Favoriser la mise en place des frigos solidaires/communautaires sur le territoire Diffuser l'information via les réseaux sociaux, sites web des municipalités, etc. 	•	•	•	2023	7	10 500 \$	1 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
branches et arbres de Noël)	22. Poursuivre la formation et la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage) Diffuser l'information sur les collectes ou l'apport volontaire 	•	•		2023	7	30 100 \$	4 300 \$
	23. Maintenir le programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner les composteurs domestiques 		•		2023	7	140 000 \$	20 000 \$
Sous total - Orientation 2								2 530 600 \$	1 247 229 \$

Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI

Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles

A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	24. Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Inscrire les édifices municipaux à ICI ON RECYCLE + et accompagner les ICI intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire les édifices et bâtiments municipaux au programme ICI on recycle + Offrir de l'accompagnement et des outils aux municipalités pour qu'elles adoptent de saines pratiques 	•	•		2025	3	60 000 \$	20 000 \$
	25. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR Publiciser les bonnes pratiques 	•	•		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
	26. Publiciser le projet d'économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la plateforme d'échange en ligne Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec 	•	•		2023	7	355 200 \$	50 700 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
B- Accroître la récupération des matières recyclables du secteur ICI	27. Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le système de tarification incitative applicable à l'ensemble de la MRC Faire connaître la tarification incitative et accompagner les municipalités et les ICI 	•	•		2023	7	131 200 \$	18 800 \$
	28. Maintenir le projet pilote de récupération des plastiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Créer de nouveaux points de dépôt avec la collaboration d'agriRÉCUP 	•	•		2023	7	7 000 \$	1 000 \$
C- Évaluer la desserte des ICI dans la gestion des MO (autres que ceux de l'agroalimentaire)	29. Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les ICI prioritaires pour participer au projet pilote Réaliser le projet pilote pour la collecte en sacs des MO du secteur ICI Identifier des sources de financement possible 	•	•		2024	2	120 000 \$	60 000 \$
	30. Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance	<ul style="list-style-type: none"> Selon les résultats, élargir le projet pilote aux ICI desservis en conteneurs Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux ICI Mettre en place les infrastructures requises Harmoniser les calendriers de collecte, si nécessaire 	•	•		2025	3	300 000 \$	100 000 \$
D- Encadrer la gestion des matières résiduelles des ICI ayant leurs propres systèmes d'élimination et de récupération	31. Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés	<ul style="list-style-type: none"> Cibler une méthode pour recueillir les informations des matières gérées sous contrats privés (sondage annuel, bordereaux d'expédition, caractérisation, etc.) Développer un formulaire/registre de suivi de données 	•	•		2024	6	10 000 \$	1 700 \$
	32. Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET	<ul style="list-style-type: none"> Mandater une firme pour effectuer la caractérisation 	•	•		2025	1	35 000 \$	35 000 \$
Sous total - Orientation 3								1 025 400 \$	288 200 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 4 : Améliorer le niveau de connaissances des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion									
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats									
A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD	33. Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée des centres de tri de résidus de CRD Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire 	•			2024	1	35 000 \$	35 000 \$
	34. Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Cibler une méthode pour recueillir les informations des résidus de CRD (sondage, entrevues, etc.) Développer un formulaire et un registre de suivi de données 	•	•		2025	4	21 500 \$	5 400 \$
	35. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une recherche documentaire sur les débouchés des CRD et les intervenants de ce secteur Partager les informations avec les acteurs en économie circulaire 	•	•		2025	4	37 800 \$	9 500 \$
B- Inciter les acteurs à adopter des pratiques saines de gestion des résidus de CRD	36. Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Bonifier le guide et le transmettre aux municipalités et aux personnes ressources 	•	•		2023	7	3 500 \$	500 \$
	37. Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité d'instaurer une caution à déposer lors de la demande de permis (remboursable sur la présentation d'une preuve de récupération des matériaux) Évaluer le montant de la caution et le taux de récupération exigé selon la nature et l'envergure des travaux 	•	•		2025	4	9 000 \$	2 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	38. Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un règlement interdisant le dépôt de résidus CRD dans le bac ou le conteneur à ordures Assurer l'application du règlement en impliquant les patrouilles vertes 	•	•		2025	4	20 000 \$	5 000 \$
Sous total - Orientation 4								126 800 \$	57 700 \$

Orientation 5 : Optimiser les infrastructures de GMR existantes sur le territoire de la MRC

Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations

A- Optimiser les infrastructures de GMR sur le territoire	39. Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau les installations en GMR Faire l'acquisition des équipements nécessaires 	•			2025	1	273 000 \$	273 000 \$
	40. Mener une analyse de la desserte des écocentres sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les horaires et les services offerts par les écocentres municipaux comparés à ceux de l'écocentre régional Arrimer l'offre de façon complémentaire à l'écocentre régional 	•	•		2023	7	35 800 \$	5 100 \$
Sous total - Orientation 5								308 800 \$	278 100 \$

7.3 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. À moins que des modifications soient apportées aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir l'adoption d'un projet de PGMR révisé avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

De plus, si la MRC de Bellechasse souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elles devraient planifier, dès 2025, des rencontres entre les responsables GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 36 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 36 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en œuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Mars 2023*
Planification de la révision des PGMR par les MRC de la région de Chaudière-Appalaches	Novembre 2025
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2026
Amorce des travaux de révision du PGMR de la MRC de Bellechasse	Mars 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC de Bellechasse	Mars 2028
Consultation publique	Mars à mai 2028
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Mars 2030

*La MRC de Bellechasse a jusqu'en janvier 2024 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle sera vraisemblablement prête à procéder plus tôt.

7.4 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 40 mesures du PGMR (voir le tableau de l'**ANNEXE 7**), les coûts totaux sont estimés à 5,3 M \$. En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à 5,4 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 758 000 \$, ou une moyenne d'environ 21 \$ par habitant.

Il importe de préciser qu'une seule mesure, soit l'implantation de la collecte des matières organiques sur le territoire, coûterait environ 2 M \$. À cet égard, il faut considérer que la plus grande partie de ces frais seraient couverts par les coûts évités, car les matières organiques valorisées n'entraîneront pas de frais d'enfouissement. En isolant cette mesure des coûts du plan d'action, cela reviendrait à 3,4 M \$ pour la mise en œuvre des autres mesures.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre des 54 mesures du PGMR de la période 2016-2020 était de 2,3 M \$. Cela revenait à 455 000 \$ par année d'application du PGMR.

7.4.2 Estimation des revenus

Les MRC de Bellechasse et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective. Le Tableau 37 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2030 en se basant sur les montants perçus pour l'année 2020.

Tableau 37 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	2,9 M
Compensation des coûts de collecte sélective	6,1 M

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de compensation. Par exemple, les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables seront probablement assumés directement par l'organisme de gestion.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer. De plus, la MRC tirera des revenus de la tarification imposée aux ICI assimilables pour la GMR. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

7.5 SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'**ANNEXE 6**. L'objectif 1.4 du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures correspondantes.

Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités initiées par le Comité du PGMR peuvent se poursuivre. Ces activités pourraient s'étendre à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional en GMR.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit que la MRC transmette, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord au Comité du PGMR qui poursuivrait ses rencontres périodiques. De cette façon, le Comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités.

ANNEXE 1— SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Bellechasse.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

ENF Recyclage (2021). Location Dalji Inc. Fiche de société de recyclage.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Frederic Desjardins (2019). Meilleurs salaires et plus d'employés au nord de Chaudière-Appalaches. L'Éclaireur Progrès.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021a). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021b). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021c). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021d). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

LET de la MRC de Bellechasse (2021). Rapport d'exploitation 2020.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2014). Gestion des matières résiduelles du secteur des industries, commerces et institutions (ICI). Fiche d'information.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Bellechasse.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC,
territoire équivalent et communauté métropolitaine.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).
Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2014).
Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020). Décret de population (applicable à la
population des municipalités en 2019).

Moisson Beauce (2020).
Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.

MRC de Bellechasse (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.

MRC de Bellechasse (2015). Plan stratégique de développement de la MRC de Bellechasse 2015-1019.
Portrait et statistiques de la MRC.

MRC de Bellechasse (2015). Schéma d'aménagement révisé (schéma d'aménagement original adopté en
2000 – Règlement 101-00).

MRC de Bellechasse (2019). Plan de développement de la zone agricole.

MRC de Bellechasse (2020). Étude d'opportunités pour le développement industriel de la MRC de
Bellechasse et validation des besoins pour un parc industriel régional.

MRC de Bellechasse (2020). Procès-verbaux-Conseil de la MRC.

MRC de Bellechasse (2020). Projet pilote de recyclage des plastiques de balles rondes. Rapport 2019,
Phase 2.1.

MRC de Bellechasse (2021). Pour les citoyens-Bienvenue au service de la gestion des matières résiduelles.

MRC de Bellechasse (2021). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Bellechasse -
2020.

MRC de Bellechasse (2021). Site des services offerts sur le territoire de la MRC de Bellechasse.

MRC de Bellechasse (2021). Aménagement du territoire et du développement régional.

MRC Robert-Cliche (2020). État de situation – Plastiques agricoles 2020.

Municipalités de la MRC de Bellechasse (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de
matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de
boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.

Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).

Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

Ressourcerie Bellechasse (2021). Dépliant portant sur les collectes de dons à domicile.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC de Bellechasse.

Stéphanie Martin (2011). Compostage: le centre privé de St-Henri inquiète Lévis. Le Soleil.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).

ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 38 : Occupation du territoire de la MRC

MRC	Périmètre d'urbanisation (km ²)	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Total des municipalités	31,13	1 775	1,75 %

Source : MRC, 2015

Tableau 39 : Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Total	14 540	37 233	15 625	2,4

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 40 : Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	37 400	38 300	39 300	40 000	40 600	41 000	9,6 %
Nombre de ménages privés	15 635	16 040	16 408	16 654	16 849	16 935	8,3 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041

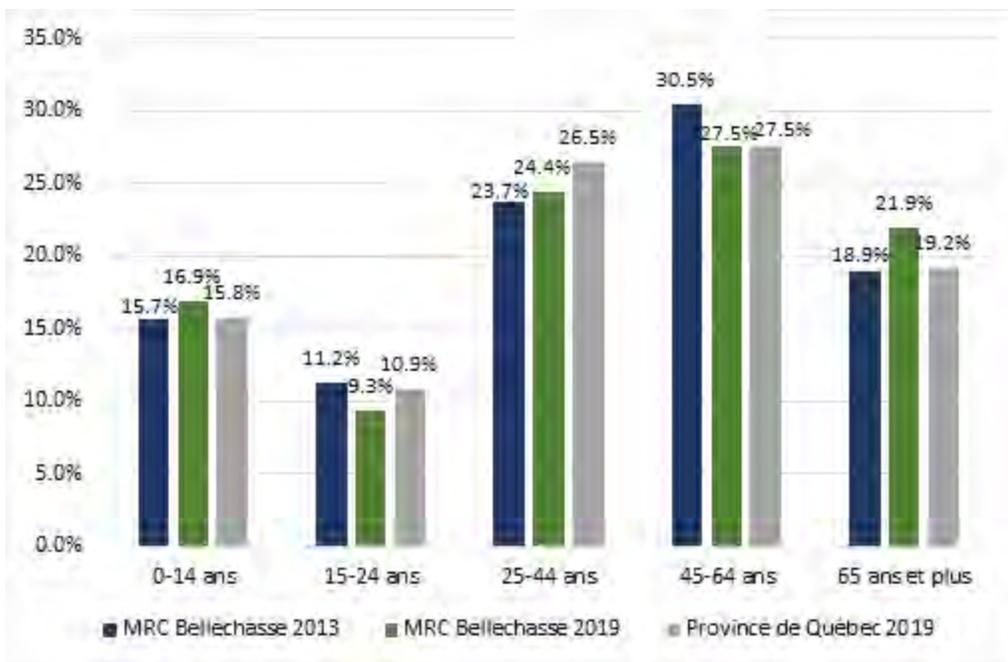


Figure 17 : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

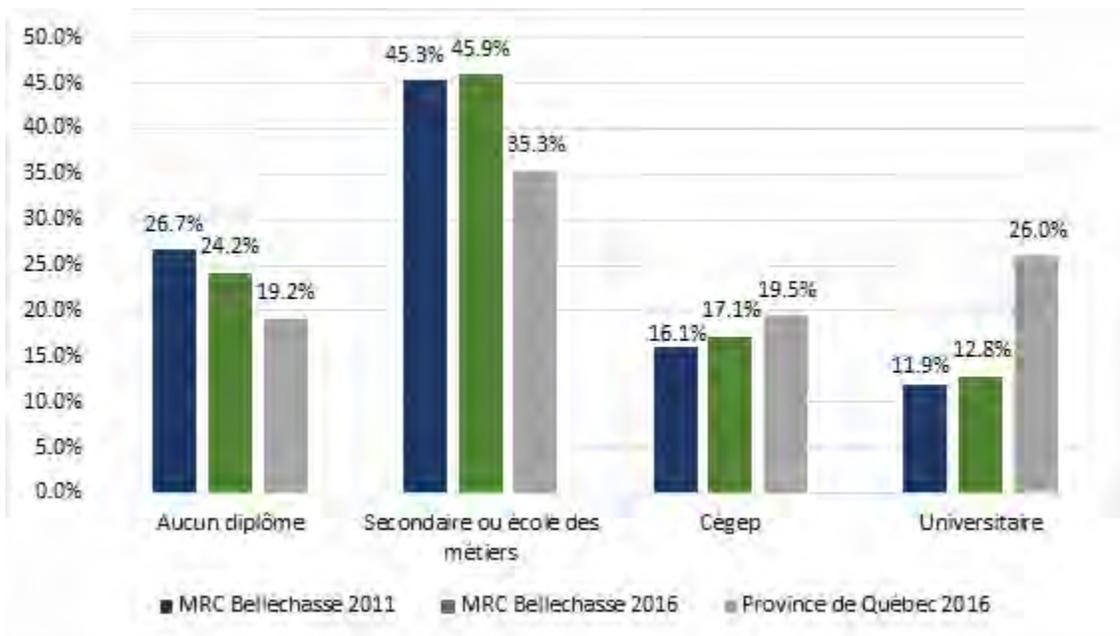


Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 41: Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2011	MRC 2016	Québec 2016
Moins de 20 000 \$	12,2%	9,1%	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	23,5%	20,4%	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	23,0%	19,7%	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	26,8%	29,5%	28,9 %
100 000 \$ et plus	14,5%	22,3%	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

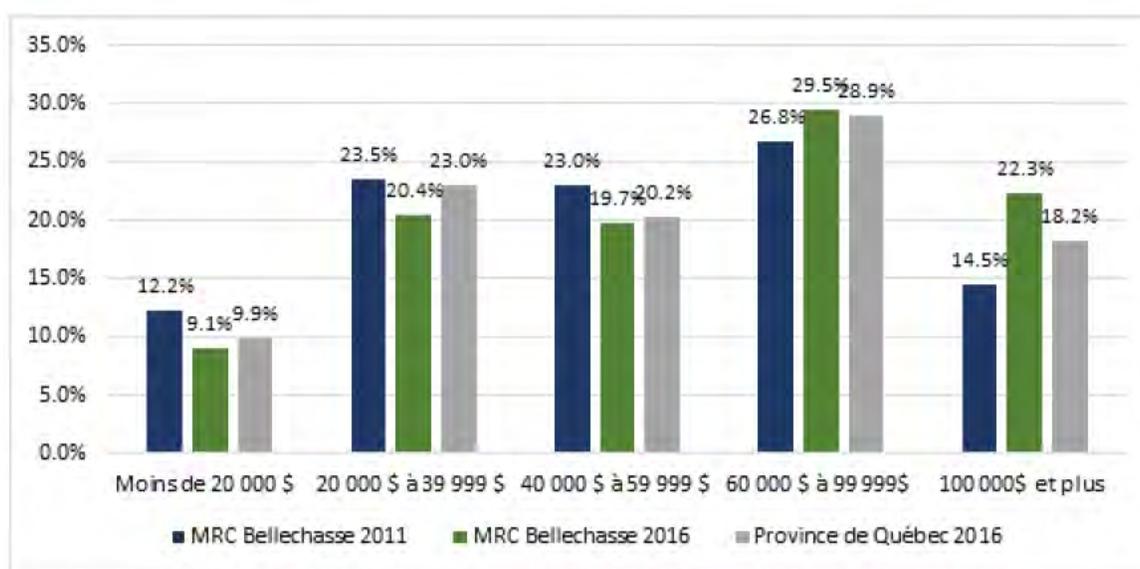


Figure 19 : Revenus annuels des ménages comparés au Québec

Tableau 42 : Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2010	2015
Taux d'activité	66,7 %	66,9%
Taux de chômage	3,5%	4%

Source : Statistique Canada : Profil du recensement de 2016

ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le **Tableau 43** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de la peinture usagée et des contenants de peinture.

Tableau 43: Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC de Bellechasse

Récupérateur	Adresse
BMR - Avantis Coopérative - La Durantaye	25, rue Olivier-Morel, La Durantaye, Québec, G0R 1W0
BMR - Avantis Coopérative - St-Gervais	46, 1er rang Est, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0
Déchetterie Honfleur	320 rue St-Jean, Honfleur, Québec, G0R 1N0
Dépôt Armagh	114 rue du Couvent, Armagh, Québec, G0R 1A0
Dépôt Buckland	2002 rue Industrielle, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Québec, G0R 1G0
Dépôt St-Gervais	339 rue Principale, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0
Dépôt St-Lazare-de-Bellechasse	307 route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, G0R 3J0
Dépôt St-Michel-de-Bellechasse	122 route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec, G0R 3S0
Dépôt St-Nazaire-de-Dorchester	100 rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Québec, G0R 3T0
Dépôt St-Philémon	1531 Principale, Saint-Philémon, Québec, G0R 4A0
Dépôt St-Vallier	376 Montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, G0R 4J0
Écocentre Beaumont	Route 279, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Écocentre MRC de Bellechasse	50, 1er rang Nord-Est, Armagh, Québec, G0R 1A0
Écocentre St-Anselme	1269, route Bégin, Saint-Anselme, Québec, G0R 2N0
Écocentre St-Charles-de-Bellechasse	25 rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, G0R 2T0
Écocentre St-Damien-de-Buckland	250 chemin Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Écocentre Ste-Claire	30, rue Industrielle, Sainte-Claire, Québec, G0R 2V0

Récupérateur	Adresse
Écocentre St-Henri	120 route du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, GOR 3E0
Écocentre St-Malachie	122 rang Longue-Point, Saint-Malachie, Québec, GOR 3N0
Écocentre St-Nérée	1015, 4e rang Est, Saint-Nérée, Québec, GOR 3V0
Écocentre St-Raphael	491, Route 281, Saint-Raphaël, Québec, GOR 4C0
L'outilleur centre de rénovation - St-Charles	2609 avenue Royale, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, GOR 2T0
L'outilleur centre de rénovation - Ste-Claire	45, boulevard Bégin, Sainte-Claire, Québec, GOR 2V0
L'outilleur centre de rénovation - St-Henri	2739, route du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, GOR 3E0
Ressourcerie de Bellechasse	491A route 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, GOR 4L0

Le **Tableau 44** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs piles usagées.

Tableau 44: Points de dépôt pour les piles dans la MRC de Bellechasse

Récupérateur	Adresse
BMR Saint-Anselme	530 rte Begin, Saint-Anselme, GOR 2N0
Dépôt Saint-Vallier	100 Princes' Boulevard, Saint-Vallier, GOR 4J0
Dépôt Armagh	105 chemin Main Central Site d'enfoisse, Armagh, GOR 1A1
Dépôt Honfleur	Dépôt rue Deblois, Honfleur, GOR 1N0
Dépôt Saint-Anselme	499 rte Principale, Saint-Anselme, GOR 2N0
Dépôt Sainte-Claire	2535 1re rue, Sainte-Claire, GOR 2V0
Dépôt Saint-Gervais	500 rue de l'École, Saint-Gervais, GOR 3C0
Dépôt Saint-Henri	25 rue du Centre Sportif, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Dépôt Saint-Malachie	451 rue Saint-Pierre, Saint-Malachie, GOR 3N0
Dépôt Saint-Nazaire	20 Chemin Charron, Saint-Nazaire-de-Dorchester, GOR 3T0

Récupérateur	Adresse
Dépôt Saint-Philémon	21 rue Industrielle, Saint-Philémon, GOR 4A0
Dépôt Saint-Raphael	358 rue Gosselin, Saint-Raphael-de-Bellechasse, GOR 4C0
MRC de Bellechasse	4342 Queen Street, Armagh, GOR 1A0
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	75 rte Saint-Gerard, Saint-Damien-de-Buckland, GOR 2Y0
Outilleur Saint-Henri	2739 rte du President-Kennedy, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Poste Canada	1430 rue Principale, Saint-Philémon, GOR 4A0
Poste Canada	D-70 chemin du Domaine, Beaumont, GOR 1C0
Poste Canada	2812 avenue Royal, Saint-Charles-de-Bellechasse, GOR 2T0
Poste Canada	49 rue Principal, Saint-Michel-de-Bellechasse, GOR 3S0
Poste Canada	17 rue de la Fabrique, Armagh, GOR 1A0
Poste Canada	921 Saint-Joseph, Saint-Nérée, GOR 3V0
Poste Canada	29 chemin Saint-Marc, Saint-Anselme, GOR 2N0
Poste Canada	53 rue de la Fabrique, Sainte-Claire, GOR 2V0
Poste Canada	188 rue Commerciale, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Poste Canada	184 rue Principale, Saint-Gervais, GOR 3C0
Poste Canada	539 Piedmont, La Durantaye, GOR 1W0
Poste Canada	101 rue Saint-Pierre, Standon, GOR 4L0
Poste Canada	B-61 rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, GOR 3T0
Poste Canada	1141 avenue Principale, Saint-Malachie, GOR 3N0
Poste Canada	105 rue Principale, Saint-Raphael-de-Bellechasse, GOR 4C0
Poste Canada	349 rue Principale, Saint-Vallier, GOR 4J0
Quincaillerie Armagh	75 rue Principale, Armagh, GOR 1A0

Le **Tableau 45** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs ampoules et leurs tubes fluorescents au mercure.

Tableau 45: Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC de Bellechasse

Récupérateur	Adresse
Avantis Coopérative (St-Gervais)	46, rang 1, Saint-Gervais, GOR 3C0
Déchetterie municipale	339, route Principale, Saint-Gervais, GOR 3C0
Déchetterie St-Vallier	376, Montée de la Station, Saint-Vallier, GOR 4J0
Dépôt Armagh	114, rue du Couvent, Armagh, GOR 1A1
Dépôt St-Damien-de-Buckland	250, boulevard Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, GOR 2Y0
Dépôt Ste-Claire (garage municipal)	200, boulevard Gagnon, Sainte-Claire, GOR 2V0
Dépôt Ste-Nérée	Saint-Nérée-de-Bellechasse, GOR 3V0
Dépôt St-Nazaire	100, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, GOR 3T0
Écocentre Beaumont	Rte 279 Beaumont, Beaumont, GOR 1C0
Écocentre Buckland	4340, rue Principale, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, GOR 1G0
Écocentre Honfleur	320, rue St-Jean, Honfleur, GOR 1N0
Écocentre Saint-Nérée-de-Bellechasse	1015, 4e Rang Est, Saint-Nérée-de-Bellechasse, GOR 3V0
Écocentre St-Charles de Bellechasse	25, rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, GOR 2T0
Écocentre St-Henri	120, Président-Kennedy, Saint-Henri, GOR 3E0
Écocentre St-Lazarre de Bellechasse	307, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, GOR 3J0
Écocentre St-Malachie	118 rang Longue-Pointe, Saint-Malachie, GOR 3N0
Écocentre St-Michel-de-Bellechasse	122, route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, GOR 3S0
Écocentre St-Philémon	1531, rue Principale, Saint-Philémon, GOR 4A0
Écocentre St-Raphaël	491, route 281, Saint-Raphaël, GOR 4C0
Garage municipal	48, chemin du Domaine, Beaumont, GOR 1C0
Home Hardware Saint-Henri-de-Lévis	2739, Route Président Kennedy, Saint-Henri-de-Lévis, GOR 3E0
Home Hardware Saint-Philémon	1203 rue Principale, Saint-Philémon, GOR 4A0

Récupérateur	Adresse
New Holland Avantis	430, montée de la station Sud, Saint-Vallier, GOR 4J0
Ressourcerie Bellechasse à St-Léon-de-Standon	491, route 277, Saint-Léon-de-Standon, GOR 4L0

Le **Tableau 46** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer de leurs produits électroniques.

Tableau 46: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC de Bellechasse

Récupérateur	Adresse
Déchetterie municipale Citoyens et ICI	120 rte du Président-Kennedy, Saint-Henri, Québec, GOR 3E0
Écocentre de Beaumont Citoyens	470 rte 279, Beaumont, Québec, GOR 1C0
Écocentre de Sainte-Claire Citoyens	30 rue Industrielle, Sainte-Claire, Québec, GOR 2V0
Écocentre de Saint-Vallier Citoyens	376 montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, GOR 4J0
Écocentre La Durantaye Citoyens et ICI	900 ch. D'Azur, La Durantaye, Québec, GOR 1W0
Écocentre Saint-Raphaël Citoyens	491 rte 281, Saint-Raphaël, Québec, GOR 4C0
Garage municipal Saint-Lazare-de-Bellechasse Citoyens et ICI	307 rte 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, GOR 3J0
Marceau Radio TV enr. Détaillant	754 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Marceau Radio TV enr. Détaillant	754 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Anselme Citoyens et ICI	1265 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Anselme Citoyens et ICI	1265 rte Bégin, Saint-Anselme, Québec, GOR 2N0
Ressourcerie Bellechasse Saint-Léon Citoyens et ICI	491 rte 277, Saint-Léon-de-Standon, Québec, GOR 4L0

Le **Tableau 47** présente les points de dépôt situés dans la MRC de Bellechasse où les citoyens peuvent disposer des huiles usées et antigels ainsi que leurs filtres et contenants.

Tableau 47: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants dans la MRC de Bellechasse

Récupérateur	Adresse
Monsieur Muffler - Garage J.C. Lachance Inc.	34 1/2, boul. Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
OCTO Garage Maurice Asselin Inc.	285, du Fleuve, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Garage Michel Noël	180, rue de l'Anse, Beaumont, Québec, G0R 1C0
Chrystian Héту Vitre & Accessoires d'autos	1013 route Kennedy, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Solutions Expert Mécanique	405 route Campagna, Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Municipalité de Beaumont	rte 279 (site déchetterie), Beaumont, Québec, G0R 1C0
Municipalité de Saint-Henri	120, Président-Kennedy (rte 173), Saint-Henri, Québec, G0R 3E0
Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse	122, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse, Québec, G0R 3S0
Municipalité de Saint-Vallier	376, Montée de la Station, Saint-Vallier, Québec, G0R 4J0
Garage CSR Inc	199, chemin Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Municipalité d'Armagh	114, rue du Couvent, Armagh, Québec, G0R 1A0
Municipalité de Buckland (Notre-Dame-Auxiliatrice-	4340, rue Principale, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, Québec, G0R 1G0
Municipalité de Honfleur	320, rue St-Jean, Honfleur, Québec, G0R 1N0
Municipalité de Saint-Anselme	1269, route Bégin, Saint-Anselme, Québec, G0R 2N0
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse	25, rue de l'Église, Saint-Charles-de-Bellechasse, Québec, G0R 2T0
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland	250, boul. Métivier, Saint-Damien-de-Buckland, Québec, G0R 2Y0
Municipalité de Sainte-Claire	200, boul. Gagnon, Sainte-Claire, Québec, G0R 2V0
Municipalité de Saint-Gervais	Déchetterie ½ mile route 279, Saint-Gervais, Québec, G0R 3C0

Récupérateur	Adresse
Ville de Saint-Lazare-de-Bellechasse	307, route 279, Saint-Lazare-de-Bellechasse, Québec, G0R 3J0
Municipalité de Saint-Malachie	118, Rang Longue Pointe, Saint-Malachie, Québec, G0R 3N0
Municipalité de Saint-Nérée	1990, route Principale, Saint-Nérée, Québec, G0R 3V0
Municipalité de Saint-Philémon	1531, rue Principale, Saint-Philémon, Québec, G0R 4A0
Municipalité de Saint-Raphaël	Rte 281, Saint-Raphaël, Québec, G0R 4C0
Ville de Saint-Nazaire	100, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester, Québec, G0R 3T0

ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

Secteur Résidentiel - Résultats - Bellechasse

Version 2020

MATIÈRES RECYCLABLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t
Métal	94 t	153 t	247 t
Plastique	236 t	746 t	982 t
Verre	394 t	235 t	630 t
Total	2 229 t	1 703 t	3 932 t

MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	150 t	100 t	250 t
Résidus verts	314 t	1 468 t	1 782 t
Résidus alimentaires	226 t	2 152 t	2 377 t
Autres résidus organiques	0 t	1 778 t	1 778 t
Total	690 t	5 497 t	6 187 t

BOUES MUNICIPALES (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	273 t mh	26 t mh	299 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	977 t mh	0 t mh	977 t mh
Total	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)
(Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	2 574 t	0 t	2 574 t

TEXTILE
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	172 t	403 t	575 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	259 t	259 t
↳ Centre de tri	0 t	248 t	248 t
↳ Centre de valorisation des M.O.	0 t	12 t	12 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	0 t	138 t	138 t
Encombrants (Données de l'outil)	819 t	180 t	999 t
↳ Métalliques	819 t	85 t	904 t
↳ Non-métalliques	0 t	96 t	96 t
Total	819 t	578 t	1 396 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	65 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	1 504 t	569 t	2 073 t
Métal	94 t	153 t	247 t
Plastique	236 t	746 t	982 t

Verre	394 t	235 t	630 t
Branches et sapins de Noël	150 t	100 t	250 t
Résidus verts	314 t	1 468 t	1 782 t
Résidus alimentaires	226 t	2 152 t	2 377 t
Autres résidus organiques	0 t	1 778 t	1 778 t
Véhicules hors d'usage	2 574 t	0 t	2 574 t
Textiles	172 t	403 t	575 t
Rejets des centres de tri	0 t	248 t	248 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	12 t	12 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	138 t	138 t
Encombrants métalliques	819 t	85 t	904 t
Encombrants non-métalliques	0 t	96 t	96 t
Résidus ultimes	0 t	65 t	65 t
TOTAL (sans boues)	6 483 t	8 246 t	14 729 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	6 590 t	8 100 t	14 690 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	273 t mh	26 t mh	299 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	977 t mh	0 t mh	977 t mh
TOTAL boues	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	1 292 t mh	1 812 t mh	3 104 t mh

MATIÈRES RECYCLABLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	3 213 t	2 922 t	6 135 t
Métal	340 t	400 t	740 t
Plastique	313 t	1 559 t	1 872 t
Verre	158 t	398 t	556 t
Total	4 024 t	5 279 t	9 302 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	63 496 t	784 t	64 280 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	35 t	3 086 t	3 121 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	332 t	332 t
↳ Résidus alimentaires	35 t	2 274 t	2 309 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	480 t	480 t
Total	63 531 t	3 870 t	67 401 t

RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Plastiques agricoles	52 t	568 t	620 t
Total	52 t	568 t	620 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	447 t	447 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 212 t	1 212 t

Total	0 t	1 661 t	1 661 t
--------------	------------	----------------	----------------

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

Résidus ultimes	Éliminé
	349 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	3 213 t	2 922 t	6 135 t
Métal	340 t	400 t	740 t
Plastique	313 t	1 559 t	1 872 t
Verre	158 t	398 t	556 t
Industries de transformation agroalimentaire	63 496 t	784 t	64 280 t
Résidus verts (t)	0 t	332 t	332 t
Résidus alimentaires	35 t	2 274 t	2 309 t
Autres résidus organiques	0 t	480 t	480 t
Plastiques agricoles	52 t	568 t	620 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	447 t	447 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	1 t	1 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 212 t	1 212 t
Résidus ultimes	0 t	349 t	349 t
TOTAL	67 607 t	11 727 t	79 334 t
TOTAL estimé par l'outil	67 520 t	11 196 t	78 716 t

RÉSIDUS DE CRD

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	13 712 t	846 t	14 559 t
Non-agrégats :	3 367 t	4 027 t	7 394 t
↳ Bois de construction	3 250 t	1 801 t	5 051 t
↳ Gypse	31 t	824 t	855 t
↳ Bardeaux d'asphalte	84 t	691 t	775 t
↳ Autres	2 t	711 t	713 t
Total	17 079 t	4 874 t	21 953 t

TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD

	Récupéré	Éliminé	Généré
Agrégats	13 712 t	846 t	14 559 t
Gypse	31 t	824 t	855 t
Bardeaux d'asphalte	84 t	691 t	775 t
Autres	2 t	711 t	713 t
Bois de construction	3 250 t	1 801 t	5 051 t
TOTAL	17 079 t	4 874 t	21 953 t
TOTAL estimé par l'outil	17 077 t	4 875 t	21 953 t

Résultats globaux - Bellechasse

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
PAPIER/CARTON	4 717 t	3 491 t	8 207 t
MÉTAL	434 t	553 t	987 t
PLASTIQUE	549 t	2 305 t	2 854 t
VERRE	553 t	633 t	1 186 t
MATIÈRES ORGANIQUES	64 221 t	9 367 t	73 588 t
RÉSIDUS DE CRD	17 079 t	4 874 t	21 953 t
PLASTIQUES AGRICOLES	52 t	568 t	620 t
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	0 t	138 t	138 t
AUTRES RÉSIDUS	3 564 t	2 504 t	6 068 t
RÉSIDUS ULTIMES		414 t	414 t
TOTAL (sans boues)	91 169 t	24 847 t	116 016 t
BOUES MUNICIPALES	1 250 t mh	26 t mh	1 276 t mh

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

VENTE	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	25 207	0299	112,6
Plastique	6 790	0081	30,3
Verre	34 508	0409	154,1
Total	66 505		297,1

RÉCUPÉRATION	Poids (tonne métrique)	Taux par habitant (TM/hab)	Total MRC
Aluminium	17 767	0211	79,4
Plastique	4 441	0053	19,8
Verre	20 499	0243	91,6
Total	42 707		190,8

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
Bellechasse	57 186	727	4 548	-	62 461	811,99

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>

ANNEXE 5— PLAN D'ACTION RÉGIONAL

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION		TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET							
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel					
GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES																								
1- Uniformiser les mesures d'ISÉ 2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques 3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance	R1. Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Structurer le projet avant son implantation: réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en composteurs, budget, ressources nécessaires 		•									•				•	•	•	2023	4	180 000 \$	30 000 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Envisager un achat groupé des composteurs domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des composteurs à partir du bois ou plastiques récupérés 		•											•				•		2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un programme de formation et de sensibilisation: page internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des composteurs, partage des astuces 	•												•	•	•	•			2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur composteur: Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc. 	•												•	•	•	•	•		2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens: envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook 	•												•						2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un suivi en continu de la performance du programme: compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027) 	•												•	•					2024			4

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel				
ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI																							
<p>1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI</p> <p>2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale</p>	R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes 		•											•	2023	1	180 000 \$	30 000 \$				
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR 		•								•					•			2023	1		
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations 		•								•					•			2024	2		
		<ul style="list-style-type: none"> Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales 		•								•					•			2024	1		
		<ul style="list-style-type: none"> Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées 		•			•	•				•	•	•			•			2023	4		
		<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles 		•				•				•					•			2023	7		
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC 		•								•	•	•	•		•			2025	2		
		<ul style="list-style-type: none"> Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes) 		•				•				•					•			2025	1		
OPTIMISATION DES COLLECTES																							
<p>1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles</p> <p>2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles</p>	R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès 	•	•												•	•	2023	1	75 000 \$	12 500 \$		
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité 	•	•													•	•	2023			1	
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements 	•	•													•	•	•			2024	1
		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2030) 	•	•													•	•	•			2025	5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET			
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel		
STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS																					
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire 	•			•							•		•	•	2023	1	45 000 \$	7 500 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur 	•								•	•		•		•		2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants 		•				•	•			•		•	•			2024			1
STRATÉGIE DE RÉEMPLOI																					
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles 	•			•							•		•		2023	1	65 400 \$	10 900 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables 	•			•								•		•		2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi 	•			•								•		•		2025			2
		<ul style="list-style-type: none"> Collaborer avec les organismes du milieu: main d'oeuvre, partage du savoir-faire et des installations 	•	•		•		•				•	•	•				2023			7
OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES																					
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.) 		•	•					•	•						2024	1	120 000 \$	20 000 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers 		•	•									•		•		2025			3
		<ul style="list-style-type: none"> Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD 		•	•	•		•						•		•		2025			5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION		TYPE DE MESURE						RESPONSABLES				PÉRIODE		BUDGET					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel			
HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION																						
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		•	•								•			•	2023	1	20 400 \$	3 400 \$		
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	•	•											•		•	2023			7	
ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ																						
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	•	•		•							•	•		•	2024	1	60 000 \$	10 000 \$		
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	•	•										•		•	•	2024			1	
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		•											•						2024	6
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		•											•		•				2024	6
ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION																						
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	•	•	•					•	•				•		•	2023	1	25 200 \$	4 200 \$	
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	•	•	•										•	•	•	•	2023			1
GOVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES																						
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2-Prévoir des alternatives à l'élimination	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en oeuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		•									•			•	2024	6	10 200 \$	1 700 \$		
		• Tenir des rencontres périodiques		•										•			•	2024			6	
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		•											•		•				2024	6
Sous-total - RÉGIONAL																781 200 \$	130 200 \$					

ANNEXE 6— PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DE BELLECHASSE

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 1 : Améliorer la GMR selon la hiérarchie des 3RV																			
Réduire les quantités de matières générées et éliminées en renforçant les mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage																			
A- Renforcer les mesures de réduction à la source	1. Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner l'achat de couches lavables et produits d'hygiène durables Poursuivre la sensibilisation sur le « Zéro déchet » Maintenir les événements « Zéro déchet » : loterie, grandes récoltes, cueillette à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui offrent les subventions à l'achat Nombre de subventions octroyées (par municipalité) Nombre d'annonces en lien avec le Circuit « Zéro déchet » Nombre d'événements « Zéro déchet » organisés 	•			•	•				•	•	•	•	2023	7	301 000 \$	43 000 \$
	2. Adopter une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les types de services et de produits assujettis pour lesquels des alternatives écologiques sont possibles Élaborer les dispositions de la politique d'approvisionnement responsable Assurer la formation des employés concernés et le suivi de l'application de la politique 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant une politique d'approvisionnement responsable Nombre de catégories de services et de produits assujettis à l'approvisionnement responsable 		•		•	•				•	•	•	•	2024	6	19 600 \$	3 300 \$
	3. Intégrer les critères de développement durable dans les devis d'appels d'offres publics pour certains projets (ex. déneigement)	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une disposition concernant les critères d'approvisionnement écoresponsable pour les devis d'achats publics Diffuser la disposition de développement durable auprès des municipalités Prioriser des produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ajustant leur devis pour intégrer des critères de développement durable Nombre de municipalités intégrant des critères environnementaux dans la grille de sélection des fournisseurs Nombre d'exigences d'écoresponsabilité incluses dans les devis municipaux 		•		•	•				•	•	•	•	2024	6	94 000 \$	15 700 \$
	4. Favoriser la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger ou adapter un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables et le diffuser auprès des municipalités Offrir un service d'accompagnement aux organisateurs d'événements sur le territoire Mettre à disposition les ressources (guide, îlots de récupération, vaisselles réutilisables) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités diffusant l'aide-mémoire des événements écoresponsables Nombre d'événements écoresponsables organisés sur le territoire Bilan de récupération des événements Nombre de prêts d'îlots de récupération et d'articles réutilisables Nombre de consultations/téléchargement de l'aide-mémoire en ligne 	•	•		•	•	•			•	•	•	2023	7	11 600 \$	1 700 \$	
B- Poursuivre les initiatives de réemploi sur le territoire	5. Maintenir et promouvoir les services de réemploi offerts par la Ressourcerie Bellechasse et d'autres organismes dans toutes les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> Produire ou mettre à jour la liste des services offerts par les ressourceries Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et MRC 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités où des services de réemploi (ex.: collecte sur appel) sont offerts Publication de la liste à jour des services en réemploi Nombre d'organismes de réemploi financés 	•	•	•	•	•				•	•	•	2023	7	7 700 \$	1 100 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & Installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	6. Favoriser la mise en place d'ateliers de réparation dans les écocentres et les ressourceries (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des « Réparothons » ou des cafés-réparation • Soutenir les organismes et les événements de réemploi • Diffuser l'information via les réseaux sociaux ainsi que les sites web des municipalités et de la MRC 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers de réparation sur le territoire • Nombre de participants • Nombre d'articles mis en valeur • Fréquentation annuelle (ponctuelle, permanente) 	•		•	•	•	•				•	•	•	2023	7	350 000 \$	50 000 \$
C- Améliorer le taux de récupération des matières recyclables	7. Déployer des activités d'ISÉ pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter la patrouille verte (période estivale) • Produire des fiches claires et précises sur les matières acceptées dans le bac bleu • Organiser des campagnes de sensibilisation (kiosques et divers événements publics) 	<ul style="list-style-type: none"> • Embauche des membres de la patrouille verte • Accès public à des fiches conviviales sur les matières acceptées ou refusées <p>Nombre d'événements de sensibilisation</p>	•	•			•					•			2023	7	317 800 \$	45 400 \$
	8. Envisager des incitatifs à la récupération des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la mise en place d'une tarification incitative ou la réduction de la fréquence de collecte 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication des résultats de l'évaluation • Taux d'unités d'occupation assujetties à la tarification incitative 	•	•		•	•	•	•	•		•	•		2024	6	50 000 \$	8 300 \$
	9. Mettre à jour et diffuser le règlement interdisant l'enfouissement des matières recyclables (+ nouvelles matières visées) et s'assurer de son application par les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter ou mettre à jour les règlements municipaux en GMR • Assurer le suivi de la mise en oeuvre des règlements (agents de la patrouille verte) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de municipalités ayant révisés leurs règlements • Nombre d'interventions effectuées par les agents de la patrouille verte • Nombre de billets de courtoisie distribués 	•	•			•	•	•	•		•	•		2025	3	103 000 \$	34 300 \$
D- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre	10. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC • Identifier des types de matières résiduelles pouvant être générées 	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats du portrait 	•	•	•	•			•			•	•		2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	11. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger le plan de gestion des débris après sinistre 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du plan de gestion des débris 	•	•	•	•						•	•		2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	12. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière	<ul style="list-style-type: none"> • Établir le mode de gestion pour chaque catégorie de matières 	<ul style="list-style-type: none"> • Guide des modes de gestion 	•	•	•	•			•			•	•		2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	13. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un guide ou une brochure informative • Diffuser le guide auprès des personnes ressources • Offrir une formation aux ressources en GMR 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de la fiche ou de la brochure informative • Nombre de capsules d'information diffusées • Nombre de formations offertes 	•	•	•	•						•	•	•	2025	3	10 000 \$	3 333 \$
E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	14. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> • Publier à chaque année le bilan tiré du rapport de suivi du PGMR sur les sites web de la MRC et des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> • Parution sur les réseaux sociaux, sites internet, médias traditionnels 	•	•	•		•					•	•		2023	7	2 800 \$	400 \$
	15. Prévoir des rencontres périodiques des responsables GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Établir un calendrier de rencontre 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres tenues et taux de participation 	•	•	•		•					•	•		2023	7	16 800 \$	2 400 \$
	16. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des rencontres avec le comité PGMR régional de Chaudière-Appalaches 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontre tenuesTaux de participation aux rencontres avec le comité régional 	•	•	•		•					•			2023	7	10 500 \$	1 500 \$
Sous total - Orientation 1																	1 314 800 \$	230 433 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & Installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 2 : Implanter un système de gestion des matières organiques (MO) adapté dans toutes les municipalités																			
Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques (MO) et recycler 60% des MO du secteur résidentiel d'ici 2028																			
A-Mettre en place la collecte de porte-en-porte des résidus alimentaires en sacs dans toutes les municipalités	17. Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un projet pilote dans le secteur résidentiel pour la collecte en sacs des MO 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats du projet pilote Taux de participation des ménages et des ICI Taux de récupération des matières organiques 	•	•											2023	1	200 000 \$	200 000 \$
	18. Implanter la collecte des MO en sacs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux citoyens Établir et harmoniser les collectes des résidus alimentaires dans les municipalités concernées (calendriers) Mettre en place les infrastructures et les équipements requis 	<ul style="list-style-type: none"> Taux des ménages et ICI ayant reçu leur matériel de collecte Taux de participation des ménages et des ICI Taux de récupération des MO Modes de valorisation des MO (compostage, épandage, aménagement paysager, etc.) 	•	•											2023	2	2 000 000 \$	1 000 000 \$
B- Déployer des mesures d'ISÉ pour accompagner les citoyens et les ICI	19. Déployer un plan de communication pour expliquer aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Monter un plan de communication et le diffuser Produire et diffuser les outils d'ISÉ spécifique à la gestion des MO 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités d'ISÉ organisées Nombre de participants 	•	•											2023	7	150 000 \$	21 429 \$
	20. Mettre en oeuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> Embaucher et former les agents de la patrouille verte 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interventions des agents de la patrouille verte 	•	•											2024	6	- \$	- \$
C-Maintenir les programmes municipaux existants de collecte et d'apport volontaire des résidus verts (feuilles mortes, retailles de gazon, branches et arbres de Noël)	21. Poursuivre la récupération d'aliments comestibles par des organismes communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les activités des organismes en récupération d'aliments Favoriser la mise en place des frigos solidaires/communautaires sur le territoire Diffuser l'information via les réseaux sociaux, sites web des municipalités, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Quantités d'aliments récupérés par les organismes communautaires Nombre de sites de frigos solidaires sur le territoire Nombre de parutions sur les réseaux sociaux, site internet des municipalités et de la MRC, médias traditionnels, etc. 	•	•											2023	7	10 500 \$	1 500 \$
	22. Poursuivre la formation et la sensibilisation à l'herbicyclage et au feuillicyclage, puis l'apport volontaire et les collectes	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les citoyens à la gestion sur place des résidus verts (herbicyclage, feuillicyclage) Diffuser l'information sur les collectes ou l'apport volontaire 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de publications concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage Taux de répondants à un sondage pratiquant l'herbicyclage et le feuillicyclage Taux de participation aux collectes et à l'apport volontaire Tonnage de résidus verts récupérés 	•												2023	7	30 100 \$	4 300 \$
	23. Maintenir le programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques	<ul style="list-style-type: none"> Subventionner les composteurs domestiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités qui offrent la subvention à l'achat des composteurs Nombre de subventions octroyées 	•													2023	7	140 000 \$
Sous total - Orientation 2																		2 530 600 \$	1 247 229 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI																			
Accompagner les ICI dans leur gestion des matières résiduelles																			
A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI	24. Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Inscrire les édifices municipaux à ICI ON RECYCLE + et accompagner les ICI intéressées	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire les édifices et bâtiments municipaux au programme ICI on recycle + Offrir de l'accompagnement et des outils aux municipalités pour qu'elles adoptent de saines pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'édifices municipaux inscrits au programme de reconnaissance ICI on recycle + Nombre d'ICI (autres que les municipalités) inscrits à ICI ON RECYCLE + 													2025	3	60 000 \$	20 000 \$
	25. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à l'affiche ou en vitrine des sites internet, les ICI qui se démarquent en GMR Publiciser les bonnes pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc. Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet de la MRC et des municipalités, etc. 													2023	7	7 000 \$	1 000 \$
	26. Publiciser le projet d'économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître la plateforme d'échange en ligne Inviter les ICI à participer aux événements de réseautage/maillage Mettre à l'affiche ou en vitrine les cas de succès sur le territoire ou ailleurs au Québec 	<ul style="list-style-type: none"> Embauche de l'éco-conseiller Nombre de visites de la plateforme d'échange en ligne Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc. Nombre de symbioses industrielles créées sur le territoire 													2023	7	355 200 \$	50 700 \$
B- Accroître la récupération des matières recyclables du secteur ICI	27. Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le système de tarification incitative applicable à l'ensemble de la MRC Faire connaître la tarification incitative et accompagner les municipalités et les ICI 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ICI auxquels la tarification incitative s'applique 													2023	7	131 200 \$	18 800 \$
	28. Maintenir le projet pilote de récupération des plastiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Créer de nouveaux points de dépôt avec la collaboration d'agriRECUP 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux points de dépôt Nombre de catégories de matières visées par la collecte des plastiques agricoles Quantité des plastiques agricoles récoltés 													2023	7	7 000 \$	1 000 \$
C- Évaluer la desserte des ICI dans la gestion des MO (autres que ceux de l'agroalimentaire)	29. Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les ICI prioritaires pour participer au projet pilote Réaliser le projet pilote pour la collecte en sacs des MO du secteur ICI Identifier des sources de financement possible 	<ul style="list-style-type: none"> Tonnage collecté par le projet pilote Nombre d'ICI participants au projet pilote 													2024	2	120 000 \$	60 000 \$
	30. Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance	<ul style="list-style-type: none"> Selon les résultats, élargir le projet pilote aux ICI desservis en conteneurs Distribuer le matériel de collecte des MO (sacs, bacs de cuisine) aux ICI Mettre en place les infrastructures requises Harmoniser les calendriers de collecte, si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de participation des ICI Pourcentage des MO détournées de l'enfouissement 													2025	3	300 000 \$	100 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & Installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
D- Encadrer la gestion des matières résiduelles des ICI ayant leurs propres systèmes d'élimination et de récupération	31. Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés	<ul style="list-style-type: none"> Cibler une méthode pour recueillir les informations des matières gérées sous contrats privés (sondage annuel, bordereaux d'expédition, caractérisation, etc.) Développer un formulaire/registre de suivi de données 	<ul style="list-style-type: none"> Quantité et qualité des données colligées Registre à jour du suivi des matières 		•											2024	6	10 000 \$	1 700 \$
	32. Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET	<ul style="list-style-type: none"> Mandater une firme pour effectuer la caractérisation 	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des résultats de la caractérisation 		•		•									2025	1	35 000 \$	35 000 \$
Sous total - Orientation 3																	1 025 400 \$	288 200 \$	

Orientation 4 : Améliorer le niveau de connaissances des résidus de CRD générés sur le territoire et en faire une saine gestion																			
Recycler 70% des résidus de CRD non-agrégats																			
A-Acquérir des connaissances sur le flux de résidus CRD	33. Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée des centres de tri de résidus de CRD Analyser les données en collaboration avec le projet d'économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Données de la caractérisation Schéma montrant le flux des résidus de CRD dans la MRC et hors-MRC 	•	•	•	•									2024	1	35 000 \$	35 000 \$
	34. Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Cibler une méthode pour recueillir les informations des résidus de CRD (sondage, entrevues, etc.) Développer un formulaire et un registre de suivi de données 	<ul style="list-style-type: none"> Présentation de la méthode de collecte d'information et des résultats obtenus Création et mise à jour du registre des données 	•	•	•										2025	4	21 500 \$	5 400 \$
	35. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une recherche documentaire sur les débouchés des CRD et les intervenants de ce secteur Partager les informations avec les acteurs en économie circulaire 	<ul style="list-style-type: none"> Bilan des modes de valorisation des résidus de CRD Nombre d'intervenants actifs dans la valorisation des résidus de CRD Quantité de résidus de CRD générés et récupérés 	•	•	•										2025	4	37 800 \$	9 500 \$
B- Inciter les acteurs à adopter des pratiques saines de gestion des résidus de CRD	36. Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	<ul style="list-style-type: none"> Bonifier le guide et le transmettre aux municipalités et aux personnes ressources 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du guide des modes de valorisation des résidus de CRD Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis 	•		•	•	•								2023	7	3 500 \$	500 \$
	37. Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> Étudier la possibilité d'instaurer une caution à déposer lors de la demande de permis (remboursable sur la présentation d'une preuve de récupération des matériaux) Évaluer le montant de la caution et le taux de récupération exigé selon la nature et l'envergure des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités ayant implanté la caution remboursable Taux de projets de construction assujettis à la caution remboursable 	•		•	•									2025	4	9 000 \$	2 300 \$
	38. Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un règlement interdisant le dépôt de résidus CRD dans le bac ou le conteneur à ordures Assurer l'application du règlement en impliquant les patrouilles vertes 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de municipalités adoptant un règlement interdisant le dépôt de résidus de CRD aux ordures Nombre de municipalités assurant un suivi de l'application du règlement (ex.: par les patrouilles vertes) 	•	•	•	•									2025	4	20 000 \$	5 000 \$
Sous total - Orientation 4																	126 800 \$	57 700 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES			PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	SRV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissance	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
Orientation 5 : Optimiser les infrastructures de GMR existantes sur le territoire de la MRC																			
Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations																			
A- Optimiser les infrastructures de GMR sur le territoire	39. Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à niveau les installations en GMR Faire l'acquisition des équipements nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une mise à niveau Nombre de pièces d'équipement acquis ou mis à niveau 	•	•	•	•		•							2025	1	273 000 \$	273 000 \$
	40. Mener une analyse de la desserte des écocentres sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Examiner les horaires et les services offerts par les écocentres municipaux comparés à ceux de l'écocentre régional Arrimer l'offre de façon complémentaire à l'écocentre régional 	<ul style="list-style-type: none"> Modifications apportées aux services offerts par les écocentres Achalandage/taux de fréquentation des écocentres 	•	•	•	•		•							2023	7	35 800 \$	5 100 \$
Sous total - Orientation 5																		308 800 \$	278 100 \$

ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

No	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
ESTIMATION DES DÉPENSES – MRC									
1	Poursuivre les actions en lien avec la vision « zéro déchet » de la MRC (ex.: loterie et événements zéro déchet)	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	43 000 \$	301 000 \$
2	Adopter une politique d’approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités (équipements, fournitures de bureau, etc.)		3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	19 600 \$
3	Intégrer les critères de développement durable dans les devis d’appels d’offres publics pour certains projets (ex. déneigement)		15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	15 700 \$	94 000 \$
4	Favoriser la tenue d’événements écoresponsables sur le territoire	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	11 600 \$
5	Maintenir et promouvoir les services de réemploi offerts par la Ressourcerie Bellechasse et d'autres organismes dans toutes les municipalités	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	1 100 \$	7 700 \$
6	Favoriser la mise en place d’ateliers de réparation dans les écocentres et les ressourceries (petits appareils électroménagers, petits moteurs, etc.)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	350 000 \$
7	Déployer des activités d’ISÉ pour améliorer la qualité et la quantité des matières déposées dans le bac bleu	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	45 400 \$	317 800 \$
8	Envisager des incitatifs à la récupération des matières recyclables		8 300 \$	8 300 \$	8 300 \$	8 300 \$	8 300 \$	8 300 \$	50 000 \$
9	Mettre à jour et diffuser le règlement interdisant l’enfouissement des matières recyclables (+ nouvelles matières visées) et s’assurer de son application par les municipalités			34 300 \$	34 300 \$	34 300 \$			103 000 \$
10	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	10 000 \$							10 000 \$
11	Produire un plan de gestion des débris après sinistre		5 000 \$						5 000 \$
12	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matière		5 000 \$						5 000 \$
13	Produire des outils d’ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)			3 333 \$	3 333 \$	3 333 \$			10 000 \$
14	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l’avancement du plan d’action du PGMR	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	400 \$	2 800 \$
15	Prévoir des rencontres périodiques des responsables GMR des municipalités pour discuter de la mise en œuvre des mesures	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	16 800 \$
16	Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
17	Identifier les modalités de la collecte en sacs des matières organiques (MO) du secteur résidentiel et des ICI assimilables	200 000 \$							200 000 \$
18	Implanter la collecte des MO en sacs sur le territoire	1 000 000 \$	1 000 000 \$						2 000 000 \$
19	Déployer un plan de communication pour expliquer aux citoyens leur rôle dans la collecte des matières organiques intégrée à celle des déchets	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	21 429 \$	150 000 \$
20	Mettre en œuvre des mécanismes de suivi et de contrôle (patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)								
21	Poursuivre la récupération d’aliments comestibles par des organismes communautaires	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
22	Poursuivre la formation et la sensibilisation à l’herbicyclage et au feuillicyclage, puis l’apport volontaire et les collectes	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	4 300 \$	30 100 \$
23	Maintenir le programme de subvention à l’achat de composteurs domestiques	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	140 000 \$
24	Promouvoir le programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE + Inscrire les édifices municipaux à ICI ON RECYCLE + et accompagner les ICI intéressées			20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$			60 000 \$
25	Poursuivre la diffusion de l’information sur les bons coups des ICI	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
26	Publiciser le projet d’économie circulaire « Synergie Bellechasse-Etchemins » de même que les maillages entre entreprises	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	50 700 \$	355 200 \$
27	Promouvoir la tarification incitative des ICI sur l’ensemble du territoire	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	18 800 \$	131 200 \$
28	Maintenir le projet pilote de récupération des plastiques agricoles	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$

No	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
29	Réaliser un projet pilote concernant les modalités applicables aux ICI intégrés à la collecte municipale des déchets/matières organiques		60 000 \$	60 000 \$					120 000 \$
30	Ajuster le service de collecte offert aux ICI en conteneurs pour améliorer la performance			100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$			300 000 \$
31	Développer une méthodologie de suivi des matières des ICI gérées en contrats privés		1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	1 700 \$	10 000 \$
32	Prévoir une caractérisation des matières à l'entrée au LET			35 000 \$					35 000 \$
33	Brosser un portrait des résidus de CRD traités par la MRC		35 000 \$						35 000 \$
34	Mettre en place, en collaboration avec les chantiers de construction, un suivi des données sur les résidus de CRD			5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$	5 400 \$		21 500 \$
35	Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour les résidus de CRD			9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$	9 500 \$		37 800 \$
36	Poursuivre la diffusion du guide de gestion des résidus de CRD élaboré par la MRC	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
37	Lors de l'émission de permis de construction, envisager l'implantation d'un dépôt remboursable sur présentation d'une preuve de récupération des résidus de CRD			2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$		9 000 \$
38	Interdire le dépôt de résidus de CRD dans le bac ou les conteneurs à ordures			5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$		20 000 \$
39	Finaliser le développement du plan d'infrastructures en GMR: presse à déchets, centre de tri des matières organiques, centre de transfert des matières recyclables			273 000 \$					273 000 \$
40	Mener une analyse de la desserte des écocentres sur le territoire	5 100 \$	5 100 \$	5 100 \$	5 100 \$	5 100 \$	5 100 \$	5 100 \$	35 800 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES À L'ÉCHELLE DE LA MRC		1 479 829 \$	1 403 829 \$	846 662 \$	478 662 \$	478 662 \$	321 029 \$	298 829 \$	5 306 400 \$
ESTIMATION DES DÉPENSES – RÉGIONAL									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$			30 000 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$					30 000 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375 \$	1 125 \$						7 500 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000 \$	16 000 \$					20 000 \$
R7	Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelle	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$							4 200 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL		50 430 \$	29 650 \$	35 544 \$	4 419 \$	4 419 \$	2 919 \$	2 919 \$	130 300 \$
GRAND TOTAL		1 530 259 \$	1 433 479 \$	882 206 \$	483 081 \$	483 081 \$	323 948 \$	301 748 \$	5 436 700 \$